ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE
D'ARCHITECTURE
DE TOULOUSE

LIVRET DE L'ÉTUDIANT·E 2026 2027

L'ENSA TOULOUSE S'AGRANDIT

Un important chantier d'extension et de réhabilitation de l'École nationale supérieure d'architecture de Toulouse (ENSA) a débuté au printemps 2026 et se déroulera en trois phases successives sur une période de trois ans. Conçu par l'architecte Pierre-Louis Faloci, le projet est réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de la Région Occitanie, avec l'assistance de l'ARAC Occitanie.
Il prévoit la construction de 5 600 m² d'extensions, la requalification des espaces extérieurs, puis, dans une dernière phase, la réhabilitation des 3 700 m² du bâtiment historique conçu par Georges Candilis

Le programme comprend la création de nouveaux ateliers pédagogiques, de deux amphithéâtres, d'espaces dédiés à la recherche, d'un pôle administratif, d'une bibliothèque repensée ainsi que d'un espace d'exposition. L'organisation du chantier a été pensée afin d'assurer la continuité des activités pédagogiques, administratives et de recherche de l'ENSA tout au long des travaux.
Des mesures spécifiques sont mises en œuvre pour limiter les nuisances et préserver les conditions de fonctionnement de l'établissement.

Afin d'informer régulièrement les usagers de l'avancement de l'opération, une lettre d'information « Infos Chantier » est diffusée périodiquement et mise à disposition sur l'intranet de l'école, dans la rubrique Projet immobilier.
Des visites du chantier seront également organisées à différentes étapes des travaux.

Inscrit au Contrat de Plan État-Région (CPER), ce projet, qui mobilise largement les entreprises locales, ambitionne de faire de l'ENSA Toulouse un campus de référence conciliant préservation du patrimoine architectural, innovation pédagogique et transition environnementale.

+ d'infos : toulouse.archi.fr
Contact :
Amel Benguedda, chargée du suivi immobilier
amel.benguedda@toulouse.archi.fr

P.02 BIENVENUE
P.04 PLAN DE L'ÉCOLE
P.06 QUELQUES INFORMATIONS
P.08 CONNAÎTRE L'ENSA TOULOUSE
P.12 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, LES COMMISSIONS ET LES ÉLU·E·S
P.16 LES RESSOURCES
P.19 LA VIE ÉTUDIANTE
P.24 LES ASSOCIATIONS
P.26 LES SPÉCIFICITÉS DE L'ÉCOLE
P.30 L'ORGANISATION DES ÉTUDES
P.43 LE CALENDRIER PÉDAGOGIQUE
P.50 LES SERVICES DE L'ÉCOLE
P.52 LES ECOGESTES À L'ÉCOLE

Créée en 1969, sous le ministère d'André Malraux, l'Unité pédagogique de Toulouse, devenue École nationale supérieure d'architecture (ENSA) de Toulouse appartient au réseau national des vingt et une ENSA placées sous la double tutelle du ministère de la Culture et du ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Ancrée dans le quartier du Mirail, à proximité du campus Jean Jaurès (UT2J), notre école s'inscrit dans le paysage de l'Université de Toulouse.

L'étudiant·e est au cœur du projet pédagogique et la formation au projet au cœur de la pédagogie afin de préparer les architectes de demain. L'école fait évoluer ses pratiques pédagogiques diversifiées à l'aune des enjeux des transitions numériques, écologiques, sociales et sociétales ; des mutations urbaines et rurales ainsi que de la transformation des patrimoines matériels et immatériels. Elle s'attache ainsi à accompagner l'évolution des missions de maîtrise d'œuvre et la diversification des modes d'exercice du métier d'architecte. Ces pratiques s'inscrivent dans le cadre d'une progressivité en licence (DEEA) avec des apports disciplinaires en début de cursus et des croisements disciplinaires en fin de cursus visant une approche de la complexité. En master (DEA), les approches thématiques des séminaires et des ateliers de conception permettent à l'étudiant·e de construire son parcours jusqu'au projet de fin d'études (PFE), en prise avec les diverses missions et pratiques du métier d'architecte et de son environnement culturel et professionnel.

La formation dispensée s'attache également à accompagner le double-cursus associant l'ENSA Toulouse à l'INSA de Toulouse qui offre l'opportunité aux étudiant·e·s de disposer du double diplôme architecte / ingénieur. Le master délocalisé à Hanoï ouvre quant à lui sur les enjeux architecturaux, urbains et paysagers de l'Asie du Sud-Est.

Au sein de la région Occitanie, les partenariats professionnels, institutionnels et universitaires tissés avec le territoire (DREAL,

VNF, PNR, CAUE, Collectivités territoriales, Université de Toulouse, etc.) contribuent à enrichir la formation des étudiant·e·s en les confrontant à des sujets concrets, actuels, en dialogue avec leurs futurs interlocuteurs.

L'ENSA Toulouse présente historiquement un engagement fort dans la recherche portée par son Laboratoire de Recherche en Architecture (LRA). En accompagnant thèses et travaux de recherche, l'école contribue à la formation des architectes enseignants-chercheurs et travaille à nourrir et à questionner son propre cycle de formation. Les partenariats internationaux développés dans une quarantaine de pays contribuent grandement à renforcer cet enrichissement disciplinaire et culturel.

Au quotidien, et en complément de ces aspects pédagogiques, l'école est riche de nombreuses associations dans lesquelles vous êtes toutes et tous invité·e·s à trouver votre place.
L'intégration au sein de l'Université de Toulouse, permet également un accompagnement de votre vie quotidienne.

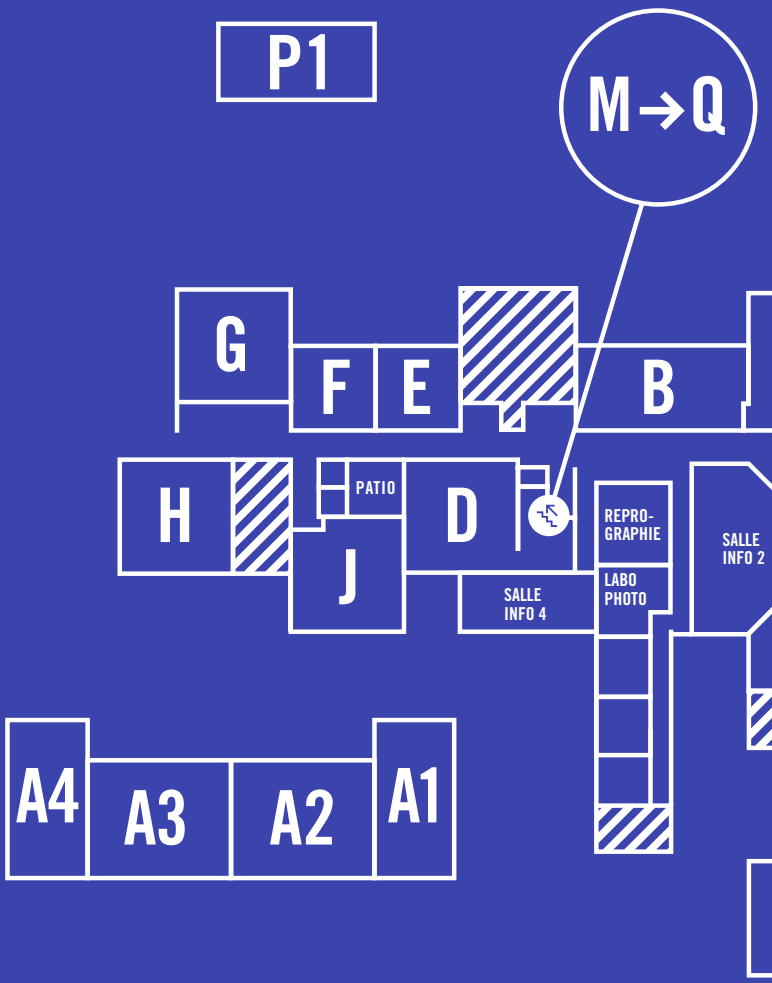
Le bâtiment originel, construit en 1969-70 par Georges Candilis, fait aujourd'hui l'objet d'un projet d'extension/réhabilitation confié à Pierre-Louis Faloci et soutenu par l'Etat et les collectivités territoriales. Le chantier a démarré et se poursuivra tout au long de ces prochaines années universitaires avec une attention portée pour réduire au mieux l'impact sur les activités de l'école.

Les communautés administratives et enseignantes de l'ENSA, en dialogue avec vous, vous accompagneront dans votre formation afin que vous soyez demain, un·e architecte averti·e et engagé·e, apte à répondre aux enjeux d'un monde en mutation.

Je vous souhaite la bienvenue, épanouissement et réussite dans votre établissement.

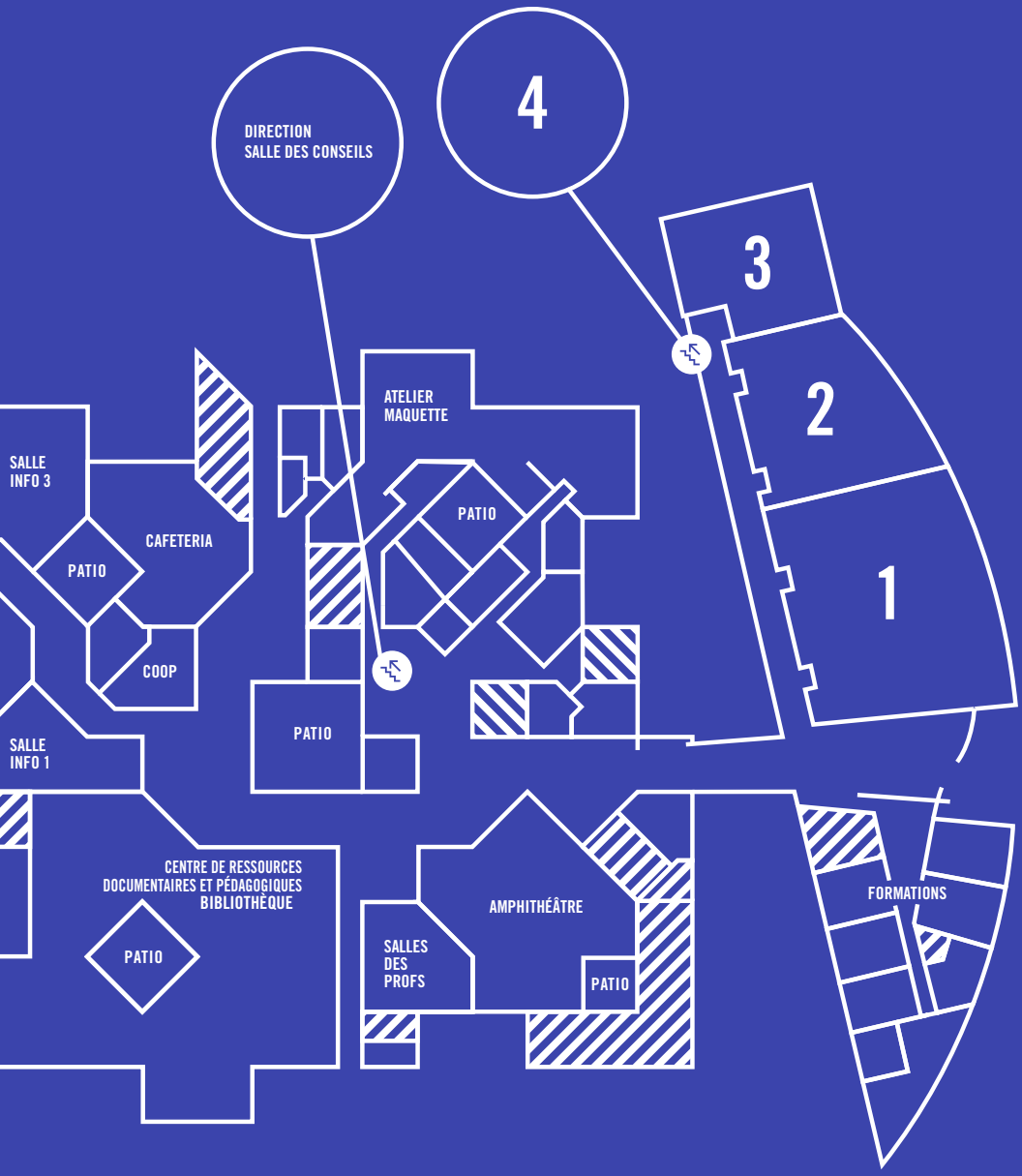
Mahmoud ISMAÏL
Directeur de l'ENSA Toulouse

PLAN DE L'ÉCOLE



BREF HISTORIQUE

Dès 1968, l'école milite en faveur du rapprochement de l'enseignement de l'architecture avec le monde universitaire. L'influence de Georges Candilis, qui réalise alors le quartier du Mirail, et les thèses du Team Ten participent largement à cette nouvelle approche pluridisciplinaire de l'architecture. Au niveau de son architecture, l'ENSA Toulouse implantée au Mirail et réalisée par l'équipe Candilis-Josic-Woods à la même époque, répond à cet esprit de pédagogie ouverte. Pensée comme un système organique, proliférant, l'école se traduit par une combinatoire de modules pleins et vides (les patios), à partir d'une trame constructive en béton sur une maille carrée et un jeu de diagonales.
Cette réalisation, tout comme le Mirail, fait partie de l'histoire de l'architecture et de l'urbanisme du XX^{e} siècle.



1- 4	SALLES		ACCÈS RÉSERVÉ
B-Q	ATELIERS		ÉTAGE
A1-A4	ALGÉCOS		
P1	PRÉFABRIQUÉ		

QUELQUES INFORMATIONS GÉNÉRALES

Ce livret d'accueil a pour ambition de répondre à vos premières questions sur l'établissement que vous venez de rejoindre et sur son mode de fonctionnement. Bien entendu, il n'est pas exhaustif et le service des Formations et de la Vie étudiante se tient à votre disposition pour répondre à vos questions.



HORAIRES ET ACCÈS

L'école est ouverte du lundi au vendredi de 8h à 20h.
Accès : **Métro :** ligne A arrêt **Mirail-Université** ou **Arènes** (puis bus 14 ou 18) **; Bus :** Ligne 14 ou 18 arrêt **École d'architecture**

ACCÈS CONTRÔLÉ

Pour des raisons de sécurité, un badge est remis gratuitement à chaque étudiant·e pour accéder aux locaux et au parking.
En dehors des horaires d'ouverture, il n'est pas permis d'entrer dans les locaux de l'école et dans le parking des étudiant·e·s ni d'en sortir.
L'accueil de l'école dispose d'un PC sécurité.
> En cas d'urgence (accident, blessure, malaise) prévenir l'accueil et le PC sécurité
+33 (0)5 62 11 50 50

LOCAUX

Les locaux pédagogiques comprennent sur 2 niveaux :
– des salles de cours
– des ateliers d'architecture
– des salles informatiques
– un atelier maquette
– un laboratoire de photographie et de prise de vue
Les étudiant·e·s disposent également d'une bibliothèque, d'une matériauthèque, de deux locaux associatifs et d'une cafétéria.

> IMPORTANT : Chaque espace dispose d'un équipement (mobilier, stores, rideaux, etc.) qu'il est impératif de manipuler avec attention et surtout de remettre en place après utilisation pour le respect et le confort de tous.

INTERNET, INTRANET, MAIL ET RÉSEAUX SOCIAUX

Chaque étudiant·e dispose d'une adresse e-mail de type : prenom.nom@toulouse.archi.fr
Les messages de l'administration ainsi que la newsletter mensuelle informant des activités de l'école sont transmis uniquement sur l'adresse électronique toulouse.archi.fr. Il est essentiel que vous consultiez votre compte très régulièrement. ainsi que le site internet de l'école
www. toulouse.archi.fr

> REJOIGNEZ nos réseaux pour suivre l'actualité de l'école et de l'architecture
ensa.toulouse ensatoulouse

ACCÈS À INTERNET EN WIFI

L'internet sans fil (Wi-Fi) est déployé sur toute l'école. La connexion Wi-Fi est exclusivement dédiée à des activités universitaires.
> Comment se connecter ?
Dans la liste des réseaux disponibles, choisir le **réseau ensa-etudiant**. Ouvrir votre navigateur internet. Dans la page d'authentification, saisir vos codes d'accès ENT. Une fois identifié·e, ne pas fermer la fenêtre du navigateur.

CARTE MUT - IZLY

Dans le cadre de l'Université Numérique en Région, l'Université de Toulouse a équipé l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur d'une carte multiservices avec un compte IZLY. Cette carte offre des fonctionnalités inter-universitaires et notamment le paiement des repas dans les restaurants du CROUS.
Elle permet aussi de bénéficier de différents services comme l'utilisation des photocopieurs, l'emprunt de livres dans toutes les bibliothèques universitaires, l'accès aux musées, aux services Tisséo et Vélo Toulouse.

> Comment obtenir sa carte ?
La carte est délivrée gratuitement par le service des Formations et de la Vie étudiante au moment de l'inscription. Son titulaire en est responsable et doit en prendre soin. En cas de perte ou de vol, l'étudiant·e doit demander une nouvelle carte à ce service qui lui sera facturée 15€ (tarif voté par le Conseil d'Administration), sauf en cas de vol avéré par un PV de plainte auprès des services de Police.

+ d'infos : izly.fr.

Contacts :
service logistique
support-logistique@toulouse.archi.fr
service informatique
support-informatique@toulouse.archi.fr
> Toutes ces informations sont à retrouver sur intranet.toulouse.archi.fr

> QUI FAIT QUOI ?
Découvrez et retrouvez tous les membres de l'équipe de l'ENSA (enseignants, agents administratifs et techniques) sur **l'ANNUAIRE trombinoscope sur toulouse.archi.fr (rubrique L'école)**

CONNAÎTRE L'ENSA TOULOUSE

UNE OFFRE DE FORMATION DIVERSIFIÉE

L'ENSA Toulouse propose un ensemble complet de formations répondant aux missions des écoles d'architecture :

> Les études d'architecture s'inscrivent dans le schéma européen des cursus d'enseignement supérieur, structurés en 3 cycles sur la base du LMD (Licence, Master, Doctorat), qui facilite ainsi les passerelles, les transferts, les mobilités en France comme à l'étranger.
> Les enseignements sont structurés en semestres et en unités d'enseignements permettant la validation d'un certain nombre de crédits européens "ECTS".
> Chaque semestre compte 17 semaines de cours clôturés par des sessions d'examens et de rendus.

Une formation initiale conduisant :
– au diplôme d'étude en architecture (Bac+3 valant grade de licence)
– au diplôme d'État d'architecte (Bac+5 valant grade de master)

La pédagogie combine enseignements théoriques, ateliers et pratique du projet architectural complétés par des enseignements d'ouverture optionnels.

Le **double cursus architecte – ingénieur**

L'ENSA Toulouse propose à ses étudiant·e·s un double cursus architecte/ingénieur en partenariat avec l'Institut national des Sciences Appliquées de Toulouse (INSA).

Une formation post-master : l'Habilitation à la maîtrise d'œuvre en nom propre (HMONP)

Un master délocalisé à la HAU de Hanoï - Vietnam
Ce cycle de formation en deux ans conduit au diplôme diplôme d'Etat d'architecte (diplôme français d'architecte DE) conférant le grade de master, évalué en Europe d'un niveau baccalauréat + 5 ans.
La filière Licence-Master-Doctorat (LMD) sur le site de Hanoï au Vietnam constitue une offre pédagogique complète et originale en architecture. Elle forme, exclusivement en langue française, des futurs architectes aux projets architecturaux, urbains et paysagers.
Elle est axée sur l'international en général et sur les relations entre l'Asie du sud-est et l'Europe en particulier. Elle délivre les diplômes français en architecture des Ecoles nationales supérieures d'architecture (Ensa).
Les enseignements de la filière LMD sont dispensés à l'Université d'architecture de Hanoï (HAU) au Vietnam.

UNE FORMATION OUVERTE SUR LE MONDE

Très ouverte à l'international, l'école accueille 20 % d'étudiant·e·s étrangers et a établi une quarantaine de partenariats avec des écoles d'architecture et universités partout dans le monde.

LA RECHERCHE, UNE DIMENSION ESSENTIELLE DE L'ÉCOLE

Le Laboratoire de Recherche en Architecture (LRA) regroupe l'ensemble des activités scientifiques de l'école.
Ses doctorant·e·s sont inscrits dans deux écoles doctorales complémentaires de l'Université de Toulouse :
– « Temps espaces sociétés cultures »
– « Mécanique énergétique génie civil et procédés »
Les recherches investissent des thématiques variées, notamment le développement urbain durable et le patrimoine en mouvement, venant ainsi étayer les enseignements en formation initiale.
Une sensibilisation à la recherche est proposée aux étudiant·e·s à partir de la 4e année, en séminaire puis dans un module d'ouverture.

UN ÉTABLISSEMENT ACTIF DANS LE RÉSEAU DES ENSA

L'ENSA Toulouse appartient au réseau des vingt et un établissements publics français qui délivrent le diplôme d'État d'Architecte, sous la tutelle du ministère de la Culture.
Elle est membre associé de l'Université de Toulouse établissement d'enseignement supérieur et de recherche au service de la science et de la société.
L'Université de Toulouse regroupe 17 établissements d'enseignement supérieur et de recherche, 7 organismes de recherche nationaux, 110 000 étudiant·e·s et 4404 personnels.

UN ÉTABLISSEMENT AU SEIN DU TISSU UNIVERSITAIRE TOULOUSAIN

Un territoire attractif : l'Occitanie, région la plus plébiscitée de France par les jeunes (source : Insee), Toulouse, 4e aire urbaine de france, depuis une quinzaine d'années sur le podium des villes où il fait bon étudier (1ère au palmarès de L'Étudiant).
Dans une région classée au 3e rang national pour le nombre d'étudiants, l'Ensa Toulouse est
– membre de l'Université de Toulouse
– membre du consortium Toulouse Tech, qui regroupe 16 grandes écoles de la région.



UNE ÉCOLE ENGAGÉE

MISSION DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ

L'école s'engage, sous l'impulsion du ministère de la Culture, dans une action déterminée afin de prévenir et traiter toute forme de discrimination, de violence ou de harcèlement, ou de fragilisation liée au genre ou à l'orientation sexuelle.

DISPOSITIFS MINISTÉRIELS D'ÉCOUTE

Discrimination, harcèlement sexuel, harcèlement moral, agissement sexiste : le ministère de la Culture a mis en place un dispositif de soutien psychologique. Tous les étudiant·e·s de l'ENSA Toulouse peuvent contacter directement la cellule d'écoute de l'Institut d'Accompagnement Psychologique et de Ressources :
Contacter la cellule de signalement :
- par téléphone au numéro vert 0800 190 59 10, du lundi au vendredi de 9h à 13h,
- par mail : signalement-culture@conceptrse.fr
- ou directement sur la plateforme de signalement https://conceptrse.fr/signalement-culture/

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES ET POUR L'INSTAURATION DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

L'école est engagée depuis 2020 dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et les discriminations. Elle a mis en place un plan d'action avec une série de mesures :
- Une conférence de sensibilisation est proposée au primo-entrant·e·s par une structure spécialisée dans l'égalité femmes/hommes, la lutte contre toutes les discriminations et de prévention des violences sexistes et sexuelles notamment au travail.
- Une formation dispensée pour les personnels et les étudiante.s élu.e.s et ceux et celles des bureaux des associations.

CELLULE D'ÉCOUTE DE L'ENSA TOULOUSE

Une question, une inquiétude, un besoin ?
N'attendez pas pour en parler et pour solliciter les personnes qui peuvent vous aider.
Et DANS TOUS LES CAS, vous pouvez écrire à
> ecoute@toulouse.archi.fr
Votre message sera dirigé vers la personne appropriée.
> Informations à retrouver sur
intranet.toulouse.archi.fr/ rubrique Vie étudiante

PLAN SANTÉ 2022-2027

L'école s'inscrit dans le Plan santé mis en œuvre par le ministère de la Culture. Cette démarche volontariste a pour but d'améliorer le bien-être et la santé des étudiants des 21 ENSA(P).

PROGRAMME ÉGALITÉ DES CHANCES

L'ENSA Toulouse est partie prenante du programme Égalité des chances en école d'architecture co-porté par le ministère de l'Éducation Nationale, le ministère de la Culture et la Fondation Culture & Diversité, avec pour objectif de faciliter l'accès aux écoles nationales supérieures d'architecture pour les élèves de terminale scolarisés dans des établissements technologiques ou professionnels, ou dans des établissements d'enseignement général relevant de la politique de la ville.
Les principaux objectifs sont de favoriser l'accès à l'architecture pour tous les élèves, encourager l'innovation pédagogique et artistique et promouvoir l'architecture et l'environnement à travers l'histoire.

EN MATIÈRE D'INCLUSION

L'école s'engage pour faciliter l'accès à l'enseignement des étudiant·e·s en situation de handicap. Les locaux sont accessibles dans leur totalité. Les cours peuvent être suivis en langue des signes.

Renseignements sur les conditions d'accessibilité, d'accueil et d'accompagnement :
- welcomedesk.univ-toulouse.fr
- www.etudiant.gouv.fr/fr/handicap
- crous-toulouse.fr

+ d'infos : Béatrice Bégault
beatrice.begault@toulouse.archi.fr

MOBILITÉ DES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

L'ENSA Toulouse encourage la mobilité des étudiants en situation de handicap.
Le programme Erasmus+ vise à développer l'égalité des chances, l'inclusion et la diversité au bénéfice des personnes ayant moins d'opportunités en raison de leur âge, de leur milieu culturel, social et économique, de leur handicap, de leur origine ou encore de leur lieu de vie (zones enclavées ou ultrapériphériques). Un soutien à l'inclusion peut être accordé sous la forme d'un montant mensuel additionnel de 250 euros sur la bourse Erasmus+

Contact : Sophie Vialle
sophie.vialle@toulouse.archi.fr



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION LES ÉLU·E·S ET LES COMMISSIONS

L'ENSA Toulouse est un établissement public administratif d'enseignement supérieur créé par le décret n°78-266 du 8 mars 1978.
Elle est actuellement sous la double tutelle du ministère de la Culture et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace.

L'école est administrée par un Conseil d'administration et fonctionne avec un certain nombre d'instances institutionnelles ou pédagogiques au sein desquelles les étudiant·e·s sont représentés et pris en compte.
Les étudiant·e·s contribuent ainsi directement et pleinement à la vie de l'établissement. L'école les associe au fonctionnement des différentes instances (CA, CFVE, etc.) et se réjouit de leur participation active.



Sur avis du Conseil d'administration, la direction de l'école est nommée par arrêté du ministre de la Culture, pour une durée de trois ans renouvelable deux fois. Elle est responsable du bon fonctionnement de l'établissement et notamment de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité, dans le respect de la réglementation en vigueur. Elle est ordonnatrice des recettes et des dépenses et a autorité sur l'ensemble des services et des personnels.

La direction est responsable de l'application cohérente des orientations retenues par le Conseil d'administration.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il délibère notamment sur le projet de contrat pluriannuel conclu avec l'État, le budget, les projets de conventions de regroupement, les programmes d'enseignement, les évaluations, demandes d'accréditation et d'habilitation, la création des autres diplômes, le règlement des études, les conditions d'admission des étudiants, le règlement intérieur de l'école, le schéma pluriannuel de stratégie immobilière, les projets de conventions d'utilisation des immeubles, la gestion immobilière, les catégories de contrats ou de conventions, la participation à toute forme de groupement public ou privé, la création de filiales et de prise de participation ainsi que de création de fondations, les dons et legs, le tarif des prestations, l'engagement des actions en justice, le bilan social et le rapport d'activité annuel. Il est informé des conditions générales d'emploi et de rémunération des personnels contractuels.

Il comprend 20 membres :

- 8 personnalités qualifiées désignées pour quatre ans dont : un représentant du président de la Région, un représentant du président de Toulouse Métropole, le président de la COMUE Université de Toulouse, un architecte désigné par le CROA (Conseil régional de l'Ordre des architectes) et quatre personnalités qualifiées désignées par le CA sur proposition de la direction ;
- 6 représentants élus des enseignants-chercheurs, élus pour quatre ans (+ suppléants)
- 3 représentants élus des personnels administratifs et techniques, élus pour quatre ans (+ suppléants)
- 3 représentants élus des étudiant·e·s, élus pour deux ans (+ suppléants)

Assistent au CA : direction, président et vice-président du CPS, agent comptable, représentants du DRAC, du recteur et du contrôleur budgétaire.

Le/la président.e est choisi·e parmi les personnalités qualifiées et le représentant élu des enseignants-chercheurs.

Nul ne peut être à la fois membre du Conseil d'administration et membre du Conseil pédagogique et scientifique.

Textes de référence
Décret n° 2018-109 du 15 février 2018
arrêté du 21 mars 2018

LES INSTANCES RÉGLEMENTAIRES

Les commissions participent à l'organisation et au bon fonctionnement de l'école. Elles ont pour rôle d'émettre des propositions au Conseil d'administration.

LE CONSEIL PÉDAGOGIQUE ET SCIENTIFIQUE (CPS)

Il débat des orientations stratégiques de l'école en matière de formation, de vie étudiante et de recherche. En formation restreinte aux personnels titulaires représentant les personnels chargés de l'enseignement et de la recherche, il examine les questions individuelles et donne un avis sur les répartitions individuelles entre les services d'enseignement et de recherche.
Il peut être saisi pour avis par le Conseil d'administration sur toute question relevant de ses compétences.

Il est composé d'une Commission des Formations et de la Vie étudiante et d'une Commission de la Recherche.

Il est présidé par le/la président.e de la Commission des Formations et de la Vie étudiante, ou le cas échéant par le/la vice-président·e, président·e de la Commission de la Recherche.

Les membres sont élus pour une durée de quatre ans, sauf les représentants étudiants qui sont élus pour deux ans. Les modalités sont identiques aux élections des membres du CA.
Les personnalités extérieures de la Commission de la Recherche sont nommées par le CA pour quatre ans.

La Commission des Formations et de la Vie étudiante et la Commission de la Recherche élisent leur président respectif parmi les enseignants et les chercheurs.
La direction ou son représentant assiste au Conseil Pédagogique et Scientifique, à la Commission des Formations et de la Vie étudiante et à la Commission de la Recherche, avec voix consultative.

LA COMMISSION DES FORMATIONS ET DE LA VIE ÉTUDIANTE

Elle prépare et propose des mesures relatives à l'organisation des programmes de formation et à l'évaluation des enseignements, aux conditions d'admission et d'orientation des étudiant·e·s, aux modalités de contrôle des connaissances et à la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès aux études d'architecture. Elle participe au suivi de la réussite, de la poursuite d'études et de l'insertion professionnelle des étudiant·e·s, au développement des enseignements sous forme numérique et de la formation des personnes et des usagers à l'utilisation des outils et des ressources numériques. Elle accompagne les initiatives culturelles, sportives, sociales ou associatives offertes aux étudiant·e·s, ainsi que des mesures de nature à améliorer leurs conditions de vie et de travail, notamment des mesures relatives aux activités de soutien, aux œuvres universitaires et scolaires, aux services médicaux et sociaux, aux bibliothèques et aux centres de documentation et à l'accès aux ressources numériques. Elle participe à l'accueil et à la réussite des étudiant·e·s présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé, à la sensibilisation de tous les publics à l'architecture et à la diffusion de la culture architecturale et des enjeux de l'architecture, animées par des étudiant·e·s ou des enseignant·e·s.

LA COMMISSION DE LA RECHERCHE

Compétente pour formuler des avis et des propositions sur toutes questions relatives aux orientations et à l'organisation de la recherche et la valorisation de ses résultats. Elle prépare et propose des mesures relatives à l'organisation et à l'évaluation des unités de recherche, à la meilleure répartition des services d'enseignement et de recherche, ainsi qu'à l'articulation entre la recherche et la formation, au développement des activités de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle.

COMMISSIONS SPÉCIFIQUES À L'ÉCOLE

- Commission Évaluation des enseignements
- Commission d'Inscriptions supplémentaires
- Commission Validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels, de l'orientation, des dossiers étrangers et de transfert
- Commission des stages
- Commission Projets de Fin d'Études
- Commission Habilitation à la Maîtrise d'Œuvre en Nom Propre (HMO).
- Commission des équipements pédagogiques et des ressources numériques
- Commission Action culturelle, valorisation et partenariats
- Commission Relations internationales et mobilités étudiantes
- Comité d'acquisition du centre de ressources documentaire et pédagogique

LA REPRESENTATION ÉTUDIANTE DANS LES INSTANCES

La représentation des étudiant·e·s et des doctorant·e·s de l'école dans les instances permet d'associer les enseignant·e·s-chercheurs, les étudiant·e·s et les personnels administratifs et techniques à la mise en œuvre du projet pédagogique et scientifique de l'école.
Leur représentation est essentielle à une participation démocratique à la gouvernance de l'école. Aussi, est-il important que l'ensemble des étudiant·e·s et des doctorant·e·s se mobilise pour représenter, au plus haut niveau des instances décisionnaires de l'établissement public, les 700 étudiants de l'école.
> **Pour toute information, rapprochez vous des représentants.** Leurs coordonnées sont affichées sur les panneaux dédiés à l'entrée de l'administration et sur l'intranet de l'école.

LES ÉLU·E·S ÉTUDIANT·E·S

- **3 etudiant·e·s au Conseil d'administration - CA**
- **3 etudiant·e·s à la Commission des Formations et de la Vie étudiante - CFVE**

Contact : Loïc Ferrieu
Chargé du suivi des instances et de l'appui au pilotage et à l'évaluation
loic.ferrieu@toulouse.archi.fr

> **Toutes ces informations à retrouver sur** intranet.toulouse.archi.fr/intranet/elections



LES RESSOURCES

LE CENTRE DE RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET PÉDAGOGIQUES

L'ENSA Toulouse est dotée d'un fonds documentaire de 30 000 documents (ouvrages, périodiques, PFE, rapports de recherche, documentation technique, audiovisuels et matériauthèque). Elle est également dépositaire de la bibliothèque professionnelle de Georges Candilis, concepteur du quartier du Mirail de Toulouse.

La bibliothèque est ouverte le lundi au jeudi de 9h à 18h et le vendredi de 9h à 17h.
L'accès aux collections est libre en salle de lecture et sur demande pour les documents rangés en magasin. L'emprunt de documents se fait avec la carte d'étudiant (5 documents pour 1 mois).
Tous les étudiant·e·s sont automatiquement inscrits au Centre de ressources

Le portail **ArchiRès** (archires.archi.fr) donne accès au catalogue commun aux bibliothèques des écoles d'architecture et du paysage et permet d'élargir la recherche aux bibliothèques partenaires.
La rubrique « Centre de ressources » du site intranet de l'école donne accès à des bases de données numériques pour vos recherches (ebooks, articles en ligne, documentation technique, etc.) et à d'autres ressources (guides méthodologiques…)

Des questions de méthodologie ? Des difficultés dans vos recherches ? Suivez nos ateliers mensuels du jeudi (« JEudi Oui ! ») ou prenez rendez-vous pour un échange personnalisé (« Emprunte une bibliothécaire »). Une inquiétude concernant la rédaction de votre rapport de licence, de votre mémoire et l'application des règles anti-plagiat ? Demandez un contrôle avec Compilatio.

LA MATÉRIAUTHÈQUE

Elle se compose principalement d'échantillons de matériaux empruntables par tous. Des mallettes pédagogiques de matériaux (les *Mat'mobiles*) sont dédiées aux enseignements (emprunts sous condition d'utilisation).
La matériauthèque est à découvrir :
- via des panneaux d'exposition thématiques (totem, présentoirs) ;
- via le site de notre partenaire **Materiaux.archi** qui répertorie les fiches techniques des matériaux présentés (page dédiée à la matériauthèque).

Évolutive sur demande, elle peut s'adapter aux besoins pédagogiques, proposer de nouvelles expositions thématiques et être enrichie de matériaux locaux pour la construction et la réhabilitation.

+ d'infos : infodoc@toulouse.archi.fr

L'ATELIER MAQUETTE

L'Atelier maquette offre aux étudiant·e·s conseils techniques, outillage et machines permettant la réalisation en volume de tout projet architectural, artistique ou technique lié à leur cursus (maquettes d'étude, de structure, de rendu, de détail, travaux d'arts plastiques, mobilier, prototypes, etc.).
Accessible aux étudiant·e·s de toutes années confondues, l'atelier se compose de trois zones distinctes :
- un espace central mettant à disposition l'outillage à main, et de manière encadrée l'outillage électroportatif et les machines-outils ainsi que des machines à fil chaud performantes ;
- un atelier professionnel d'ébénisterie avec accès limité pour la création de prototypes grandes échelles, structures, meubles en bois ;
- un pôle numériques avec accès limité pour réaliser des maquettes volume à partir de fichiers adaptés (machine découpe laser CNC, etc.).

Les matériaux les plus utilisés sont les différents types de carton, le polystyrène, le bois et certaines matières plastiques. Les étudiants peuvent se procurer des matériaux via l'association La Coop.

L'ensemble des ateliers est supervisé par un responsable qui est en mesure d'apporter aux étudiant·e·s des réponses techniques permettant la réalisation en volume de toute ou partie de leurs projets. Il est secondé par des moniteurs, garants de la sécurité et de la gestion matérielle des lieux.
Le pôle numérique a son propre responsable en mesure d'apporter des conseils sur la maquette d'architecture, ainsi que des moniteurs formés à l'utilisation du laser.



> Ouvert du lundi au vendredi 9h-12h et 13h-18h. Le pôle numérique est accessible sur rendez-vous via : http://mintaka.toulouse.archi.fr/grr/login.php

Contacts :
- José Parrilla - Atelier maquette
jose.parrilla@toulouse.archi.fr
- Jean Marc Kurczewski - Pôle numérique
jean-marc.kurczewski@toulouse.archi.fr

+ Suivre : @ensatlaser

LE SERVICE DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET RESSOURCES NUMÉRIQUES

LES SALLES INFORMATIQUES

L'école possède un réseau informatique relié à Internet par *Renater*.
Le parc, destiné à la pédagogie, comprend 80 postes de travail répartis dans quatre salles.
Les ordinateurs sont équipés de logiciels pédagogiques en lien avec l'enseignement de l'architecture (Archicad, Archiwizard, Suite Adobe, Suite Autodesk, Rhino, Sketchup, Vectorworks, etc.).

> En dehors des heures de cours durant l'année universitaire, ces salles sont en libre accès de 8h à 20h du lundi au vendredi, exclusivement aux étudiant·e·s inscrit·e·s à l'ENSA Toulouse.

LE SERVICE NUMÉRIQUE

Ce service assure :
- la gestion et le prêt des matériels destinés à la pédagogie : ordinateurs portables, appareils de projection (vidéo projecteurs, etc.), d'appareils photos, de caméras DV numériques, etc. ;
- la gestion des impressions et du serveur d'impression. Ce service, dédié en priorité aux étudiant·e·s, est équipé en réseau avec les différents ordinateurs des salles informatiques, un scanner de plans pouvant aller jusqu'au A0 et + et 2 copieurs numériques en libre accès (paiement avec la carte Izly), 2 traceurs grand format (A0) noir et blanc et couleur.

Les tarifs concernant ces matériels disposant de lecteur de cartes d'accès sont affichés dans les salles informatiques.

> Le service numérique est ouvert de 8h à 18h du lundi au vendredi (pendant l'année universitaire).

Toutes les demandes sont à adresser à :
support-informatique@toulouse.archi.fr

Le Service est également équipé d'un s**tudio de prises de vues** accessible sur rendez-vous via : http://grr.toulouse.archi.fr/

Contact : Fathia Riah
fathia.riah@toulouse.archi.fr



LE LABORATOIRE DE PHOTOGRAPHIE

L'école dispose d'un laboratoire argentique, d'une salle de prise de vue maquettes et d'une salle de montage vidéo numérique.
L'association **Temps de Pause** anime ces espaces et propose aux étudiants une initiation et une assistance technique à la photographie et à l'audiovisuel. Le laboratoire de photographie est à la disposition gratuite des étudiant·e·s.

> Pour plus d'informations :
tdp.ensatoulouse@gmail.com

MESSAGERIE & PLATEFORMES NUMÉRIQUES

Vous accéderez à toutes les plateformes numériques et messagerie (Scout, Taïga, Moodle) avec un identifiant unique et un mot de passe unique qui vous seront donnés lors de votre inscription à l'ENSA Toulouse.

> Scout : scout.univ-toulouse.fr
Ce serveur est un espace de travail collaboratif qui regroupe :
– votre messagerie électronique ;
– des espaces documentaires dans lesquels vous pourrez organiser vos fichiers et créer des groupes de travail ;
– des calendriers qui peuvent être privés ou partagés avec des groupes de travail.

Il est primordial que vous consultiez votre compte de messagerie ENSA très régulièrement. La communication de l'établissement passe uniquement par cet espace de travail.

> Taiga : etudiant.archi.fr
C'est sur ce serveur que l'essentiel des informations concernant le suivi et l'organisation de votre scolarité seront déposés : groupes de travail, emplois du temps, notes, coordonnées des enseignants, etc.

> Moodle : moodle.toulouse.archi.fr
C'est le serveur pédagogique de l'école.
Vos enseignants y déposeront tout ou partie de leurs cours et certains vous demanderont d'y déposer des travaux (devoirs).

> Intranet : intranet.toulouse.archi.fr
Vous trouvez dans votre Intranet étudiant une multitude d'informations et de liens vers différents services indispensables à votre vie d'étudiant·e.

> WIFI : L'ENSA propose un service d'accès à internet via la norme WIFI. Une vingtaine de bornes ont été déployées dans l'école pour offrir une qualité de connexion maximale.

+ d'infos (ou pour signaler un problème)
connectez-vous à : https://support.toulouse.archi.fr

LA VIE ÉTUDIANTE

Pour trouver toutes les informations pratiques quand on est étudiant·e à Toulouse, rendez vous sur le site **welcomedesk.univ-toulouse.fr**
Infos utiles : se loger, manger, se soigner, s'assurer, gérer son budget, trouver un job, sortir, se cultiver, circuler, faire du sport, donner vie à vos initiatives, voyager…

BOURSES

Si vous êtes étudiant·e ou que vous entrez en première année d'études supérieures, vous pouvez prétendre à des bourses et à des aides en fonction de votre situation. Si vous rencontrez des difficultés financières pour entreprendre et poursuivre vos études, vous pouvez également bénéficier d'aides spécifiques. Des aides à la mobilité internationale, au mérite et des aides d'urgence ponctuelle, peuvent également vous être attribuées.
Les demandes de bourses sur critères sociaux 2027-2028 se font sur le **site Internet du CROUS** de l'académie dans laquelle vous étudiez, dans le cadre du **Dossier Social Étudiant (DSE)**.
Le DSE vous permet de demander, à partir d'un dossier unique, une bourse sur critères sociaux et un logement en résidence universitaire CROUS.
Le CROUS de votre académie est votre interlocuteur unique, même si vous souhaitez étudier ailleurs.

Modalités
Étudiant·e·s et futur·e·s étudiant·e·s doivent impérativement remplir leur DSE sur la plateforme en ligne s'ils souhaitent procéder à une demande de logement et/ou de bourse. Le DSE (Dossier Social Étudiant) est une démarche dématérialisée qui permet aux demandeurs de bourse et de logement de formuler ces deux demandes.
> Elle doit être effectuée **entre le 15/03 et le 31/05** afin de recevoir une réponse le plus rapidement possible avant le début de l'année universitaire pour permettre la mise en paiement de la bourse à partir du 1er septembre.

De plus des aides complémentaires sont possibles pour l'aide au logement. Toutes les informations sont disponibles sur etudiant.gouv.fr

> Site du CROUS Toulouse : **www.crous-toulouse.fr**

Modalités d'attribution
Les bourses sont attribuées en fonction des ressources parentales et des charges appréciées au regard du barème national fixé par le ministère de l'Enseignement supérieur applicable au ministère de la Culture.
En fonction de ces ressources et de ces charges, les bourses attribuées sont classées en 7 catégories ou échelons.
Les bourses sont versées mensuellement par le CROUS sur une période de 10 mois (de septembre à juin).

L'ENSA Toulouse ne peut intervenir sur la recevabilité des dossiers et sur la procédure de mise en paiement. Toutefois, si l'étudiant·e rencontre des difficultés en cours d'année universitaire (perte brutale de revenus, difficultés familiales ou tout événement ayant une incidence sur sa situation familiale et financière), il peut entrer en contact avec l'agent chargé de la liaison avec le CROUS auprès du service des Formations et de la Vie étudiante.

Procédures et calendrier
Les bourses sont attribuées pour une année universitaire. Chaque année une nouvelle demande doit être formulée avant la fin de l'année universitaire précédente (avant le 31 mai).

Contact : Philippe Brendlin
philippe.brendlin@toulouse.archi.fr

CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE (CVEC)

Dans le cadre de la loi ORE (Orientation et Réussite des Etudiants), depuis 2018, le gouvernement a mis en place une contribution de vie étudiante et campus **(CVEC)**, obligatoire à payer préalablement à toute inscription ou réinscription dans l'enseignement supérieur au CROUS (un certificat vous sera envoyé après paiement contenant un numéro indispensable à votre pré inscription).
Pour l'année 2026-2027 le montant de la CVEC est de 105 €.
> cvec.etudiant.gouv.fr

SÉCURITÉ SOCIALE

La sécurité sociale est gratuite pour tous les étudiants français et étrangers.
> etudiant.gouv.fr/fr/couverture-sante-les-bons-reflexes-pour-etre-rassure-1474

Lorsque vous démarrez votre cursus universitaire, vous n'avez pas à souscrire une mutuelle étudiante lors de votre rentrée. Vous ne verrez aucun changement si vous êtes déjà inscrit à la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) de votre lieu de résidence. Si votre déménagez, il faudra vérifier que votre CPAM couvre bien votre lieu de résidence. Si ce n'est pas le cas, il faudra vous affilier à la CPAM de votre nouveau lieu de résidence.
Il est aussi possible de garder l'adresse de vos parents comme lieu de résidence.

MUTUELLES ÉTUDIANTES

Si vous souhaitez compléter les remboursements de la Sécurité Sociale, vous pouvez adhérer à une complémentaire santé de votre choix (une mutuelle spécialisée pour les étudiants comme la LMDE, la Smeno, la SMERRA ou encore HEYME, la mutuelle de vos parents, un tout autre organisme complémentaire). Les remboursements varient selon les contrats et selon la complémentaire santé choisie. Elles remboursent en partie ou en totalité les dépenses non prises en charge par l'Assurance maladie.
Des aides existent dans certaines régions pour vous aider à payer votre complémentaire santé.
> Consultez le site des aides en Occitanie : laregion.fr/-Toutes-les-aides-

La mutuelle n'est pas obligatoire mais recommandée. L'ENSA n'intervient pas dans cette démarche qui relève d'une initiative privée.

SANTÉ

Le **SSE** est LE service de santé étudiante à votre disposition pour répondre à vos questions, vos attentes et vous apporter un soutien au sujet de votre santé ou votre vie étudiante.
Une équipe de professionnels de santé vous accueille du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.
Les consultations médicales (médecins généralistes ou spécialistes), les prises en charge médico-psychologiques et entretiens sociaux se tiennent sur rendez-vous.

Le SSE a aussi pour mission la promotion de la santé et organise tout au long de l'année universitaire des actions sur les sujets de santé sexuelle, santé mentale, addictions, vaccination, nutrition. Certaines actions sont réalisées avec l'Agence Régionale de Santé : distribution de paniers de légumes locaux, ateliers culinaires, ateliers de gestion du stress, actions sur les addictions. Il participe également à des journées nationales de prévention ou de sensibilisation (lutte contre le sida, don d'organes, etc.).

> Pour prendre rendez-vous, secrétariat : 05 61 50 41 41
> Accueil infirmier : 05 61 50 38 61

+ d'infos : welcomedesk.univ-toulouse.fr/sse

SE RESTAURER

SUR LE CAMPUS

Foyer de l'ENSA "L'antiseiche"
Au sein de l'école, les étudiant.e.s disposent d'un foyer, ouvert du lundi au vendredi de 8h à 19h, qui propose boisons et en-cas.

Restaurant universitaire
Les étudiant·e·s de l'ENSA ont accès au restaurant universitaire (RU) de l'Université Toulouse Jean Jaurès (à 10 minutes de marche).
Le repas est à 1€ pour tous.

HORS CAMPUS

Les étudiant·e·s ont accès à tous les restaurants gérés par le CROUS, sur l'ensemble des campus toulousains. Le paiement s'effectue avec la carte Multiservices (carte MUT) délivrée par le service Formations et Vie étudiante et l'application Izly.

+ d'infos : izly.fr

SE DÉPLACER

Toulouse dispose d'un réseau bus-métro-Tram (centre-ville et périphérie) et d'un réseau ferroviaire et routier pour les destinations régionales, nationales et internationales.

- **Vélo Toulouse** est un service ouvert 24h sur 24. Libre et autonome, vous pouvez utiliser le service dès que vous le souhaitez, en vous y abonnant ou en l'utilisant à la journée.
- **Le réseau bus-métro est géré par Tisséo**
Agence Tisséo Jean Jaurès - 31000 Toulouse
Tél. 05 61 41 70 70 - tisseo.fr
- **La SNCF - Gare Matabiau**
Tél. 05 61 10 10 00 (standard) - sncf-connect.com
- **La gare routière /** Bus longues distances
68-78 Boulevard Pierre Semard - Tél. 05 61 61 67 67
- **L'aéroport Toulouse-Blagnac**
BP 103 – 31703 Blagnac - Tél. 05 61 42 44 00
toulouse.aeroport.fr

ECO-MOBILITÉS
L'Université de Toulouse et l'ENSA soutiennent et incitent au covoiturage via **Karos**, opérateur du service « Covoitéo » (territoire Tisséo Collectivités).

+ d'infos : tisseo.fr/nos-mobilites/voiture/covoiturage
> karos.fr et encovoit-rdv.com

SE LOGER

Afin de disposer de toutes les informations pour se loger à Toulouse quand on est étudiant·e, rendez-vous sur
> welcomedesk.univ-toulouse.fr

Vous y trouverez le guide du logement étudiant avec les astuces et bonnes adresses pour chercher un logement, s'organiser une fois le logement trouvé, solliciter des aides, se meubler, etc. De même que tous les contacts des résidences étudiantes des bailleurs sociaux.

Pour trouver un logement universitaire ou un logement relevant du secteur privé vous pouvez contacter le service logement du CROUS de Toulouse.
> welcomedesk.univ-toulouse.fr/vie-quotidienne/logement/choisir-son-logement

CROUS (Centre Régional de Œuvres Universitaires et Scolaires) de Toulouse
58 rue du Taur à Toulouse
Tél. 05 61 12 54 00
> crous-toulouse.fr





BIEN PRÉPARER SON ARRIVÉE À TOULOUSE

La **Toul'Box** est un dispositif mis en œuvre par l'Université de Toulouse pour aider les étudiants et chercheurs français et internationaux à anticiper leur arrivée et leur installation.
+ d'infos : toulbox.univ-toulouse.fr

RÈGLES DE VIE DE L'ÉCOLE

Bizutage et charte égalité homme femme et contre le harcèlement
L'école veille fermement à ce qu'aucune conduite pouvant s'apparenter à du bizutage ne puisse être tenue. La loi du 17 juin 1998 définit le bizutage comme un ensemble d'actes humiliants ou dégradants en milieu scolaire ou universitaire.
Le Code pénal punit les actes de bizutage de six mois de prison et 7 500 € d'amende.
Tout·e étudiant·e qui contreviendrait aux réglementations s'exposerait, indépendamment des poursuites prévues par la loi, à des sanctions.

Tabac et alcool
La loi du 15 novembre 2006 interdit de fumer dans les espaces publics non ouverts.
Tout contrevenant est passible de sanctions disciplinaires et d'amendes.

La consommation d'alcool est strictement interdite au sein de l'école. Aucune personne en état d'ébriété n'est autorisée à pénétrer dans l'établissement

Respect des matériels
Les photocopieurs, ordinateurs, et autres matériels de vidéoprojection, informatiques ou d'impression sont des ressources communes fragiles qui ne doivent pas être malmenées. Leur détérioration pénalise l'ensemble des étudiants.

En cas de panne ou de dysfonctionnement, il convient de prévenir :
– pour le matériel informatique : informatique@toulouse.archi.fr
– pour les matériels informatiques ou de vidéoprojection installés dans les salles et ateliers
• aux horaires de bureau, la personne responsable du service du prêt ;
• en dehors des horaires de bureau, les moniteurs présents au service du prêt.
Toute détérioration survenue par suite de négligence caractérisée fera l'objet d'une sanction disciplinaire.

Respect des autres et rangements
Chaque atelier est doté d'un équipement et de mobiliers qu'il est demandé de manipuler avec attention et de ranger après utilisation pour le respect des autres.

Alarme et évacuation
Si l'alarme générale retentit ceci signifie qu'un risque a été détecté. Il est impératif d'évacuer immédiatement les lieux, en suivant les indications du personnel habilité (avec brassard vert). Chacun devra se rendre aux points de rassemblement.
Un plan d'évacuation est apposé à chaque étage.

Objets trouvés
Soyez remercié·e de remettre les objets trouvés à l'accueil de l'école (entrée).
+ Instagram : @surete.ensa

> Les modalités d'organisation et les règles de vie de l'école sont consignées dans le règlement intérieur disponible à l'accueil et en ligne sur l'intranet.

ASSURANCES

Chaque étudiant·e est tenu·e de justifier d'une garantie de Responsabilité Civile.

BOURSE D'AIDE AUX INITIATIVES ÉTUDIANTES

L'école met en œuvre une bourse d'aide aux initiatives étudiantes proposant un soutien financier à des initiatives personnelles ou collectives déconnectées du cadre pédagogique. Cette bourse initiatives étudiantes (BIE) a pour but de valoriser des pratiques sociales, culturelles individuelles, d'encourager la mise en œuvre de concepts créatifs favorisant la diffusion de la culture architecturale

+ d'infos : intranet.toulouse.archi.fr/intranet/partenariats/bourse-initiative-etudiante

ENTREPRENEURIAT ÉTUDIANT

L'ENSA accompagne et soutient ses étudiant·e·s qui ont pour projet de se lancer dans l'aventure de l'entrepreneuriat et qui sont porteurs de projets d'activité innovants en lien avec l'architecture.
L'entrepreneuriat est valorisé au sein des écoles avec le soutien de l'Université de Toulouse et en partenariat avec différentes institutions.
Des ateliers, des référents pédagogiques et socio-économiques accompagnent les étudiant·e·s.

Contact : Anissa Mérot
anissa.merot@toulouse.archi.fr

LES ASSOCIATIONS

L'ENSA Toulouse encourage et soutient les initiatives associatives qui rythment l'année universitaire et créent une animation permanente dans l'école.

LE BDA

Le BDA est là pour te guider et t'informer tout au long de ton cursus, sur des sujets en lien avec l'école ou sur ta vie d'étudiant en architecture. Le BDA est aussi l'organisateur d'événements de prévention et de sensibilisation qui permettent d'attirer ta curiosité sur des sujets importants de la société. Bref, c'est l'association à suivre pour toujours rester informé.

> instagram : bda-ensatoulouse
> bda@toulouse.archi.fr

LA COOP'

La Coop'est une association 100% bénévole et étudiante qui travaille jour après jour pour proposer à ses étudiants des fournitures à des prix toujours plus compétitifs. L'objectif est de proposer un large choix de matériel pour accompagner tous les étudiant·e·s d'architecture, et ce directement à l'école. Nous fonctionnons au rythme de chacun et agissons ensemble pour faire en sorte que l'association soit la plus souvent ouverte.

> instagram : coop.ensat
> coop.ensat@gmail.com

ASSOCIATION SPORTIVE

L'association sportive permet aux étudiant·e·s de pratiquer des sports variés (foot, de rugby, basket...). Pour certaines activités, l'ASENSA est partenaire de l'Université Toulouse Jean Jaurès pour l'accès aux équipements et aux entraînements. L'association organise des sorties ski et participe à des rencontres inter-écoles.

> katherine.sicart@toulouse.archi.fr
> facebook : Asensa Toulouse
> instagram : asensa_toulouse

DÉDALE

Dédale est une association ouverte et dynamique crée en 1993 par et pour les étudiant·e·s qui souhaitent voir se développer les manifestations culturelles dans l'école. Elle propose des événements en lien avec l'architecture, l'urbanisme, les arts plastiques, le design, etc. Elle organise ainsi des voyages, des conférences, des concerts, des visites et des expositions.

> instagram : dedale_asso
> associationdedale@gmail.com

DYNAM'EAT

Dynam'eat est l'association à ne pas rater ! Nous sommes là pour vous accompagner dans les bons comme dans les mauvais moments et pour vous divertir un maximum. À l'école on se rencontre, on se rapproche, on tisse des liens et Dynam'eat est là pour ça. Nous veillons à ce que la joie et la bonne humeur règnent dans notre école. Un mois d'intégration, le gala et des soirées de folie toute l'année vous attendent, on tient à vous voir nombreux ! Soyez prêts pour cette super année à venir, accompagnés par votre équipe préférée : dynam'eat !

> instagram : dynam.eat
> dynameat.toulouse@gmail.com

L'ANTISEICHE

L'Antiseiche est le nouveau foyer étudiant de l'ENSA, fonctionnant entièrement sur la base du volontariat. Il succède à l'Imprimerie et offre au cœur de l'école un cadre convivial, que l'on vienne pour se détendre, s'amuser ou se requinquer : ses portes sont grandes ouvertes ! Toute l'année, il propose boissons et grignotages et organise régulièrement des évènements en partenariat avec les autres associations de l'école. Ses activités poussent tout le monde à sortir de la banalité et, outre les évènements, des jeux de société et un babyfoot sont à disposition afin de permettre à tout moment une parenthèse de détente.

> instagram : lantiseiche_ensa
> projetcafet.ensatoulouse@gmail.com



BATTEMENTS PAR MINUTE - BPM

BMP est une association musicale créée en 2022. C'est pour mettre en lumière vos talents de musiciens, chanteurs, dj, slameurs... que nous organisons des concerts avant chaque période de vacances et lors du Gala organisé par Dynam'eat.
> instagram : BPM

TEMPS DE PAUSE

On prend ton plus beau profil en soirée et si jamais t'en as oublié une partie, on est là pour te le rappeler en image ! Chaque mois tu pourras participer au concours « la photo du mois ».
On propose également des cours de photo ainsi que de développement argentique.
L'adhésion est de seulement 5€. Rejoins-nous !
> instagram : tdp.archi
> tdp.ensatoulouse@gmail.com

LA POUDRERIE

La poudrerie est l'association gérée bénévolement par des étudiants qui t'organise des weekends de kiffeurs ! Deux gros événements ont lieu au cours de l'année. Le week-end ski dans les Pyrénées avec des raclettes en veux-tu en voilà ! La visite de cave à vins : purs produits du Sud-Ouest qui vont régaler tes papilles !
On organise aussi plusieurs randonnées tout au long de l'année !
> instagram : poudrerieasensa

L'ASCENSION SISYPHE

Le concours Sisyphe invite les étudiant·e·s à imaginer des équipements et structures en bois, éphémères et au service des randonneurs.
Tous les deux ans il prend place sur des sites de montagne au cœur des Pyrénées.
> instagram : ascension_sisyphe
> architecture.sisyphe21@gmail.com

ADD'EAT - ASSOCIATION DES DIPLÔMÉS DE L'ENSA

L'association a pour objectif de sensibiliser, informer, fédérer et créer du lien entre les anciens élèves de l'ENSA Toulouse.
Un réseau d'échanges qui permet aux diplômé·e·s de garder le lien et de partager leurs expériences (notamment avec les étudiant·e·s) à travers des conférences, des after works et l'organisation de journées des alumni.
> linkedin : @addeat_toulouse
> instagram : addeat_toulouse

LES SPÉCIFICITÉS DE L'ÉCOLE

DOUBLE PARCOURS ARCHITECTE-INGÉNIEUR OU INGÉNIEUR-ARCHITECTE

Le double parcours ingénieur-architecte ou architecte-ingénieur a été mis en place en 1996 par l'École nationale supérieure d'architecture de Toulouse (ENSA) et l'Institut national des sciences appliquées de Toulouse (INSA). Il s'adresse exclusivement aux étudiant·e·s admis et inscrits en 1ère année à l'ENSA ou à l'INSA.
Il permet de poursuivre des études d'architecture après l'obtention du diplôme d'ingénieur ou, inversement, des études d'ingénierie après le diplôme d'architecte.
- L'accès au double parcours est ouvert exclusivement aux étudiant·e·s arrivés à l'ENSA ou l'INSA dès la 1ère année de licence.
– Le suivi du double parcours est compatible avec le principe d'une année de césure mais incompatible avec la poursuite d'un semestre d'études à l'étranger (Eramus ou équivalent).
– Pendant les deux premières années de licence à l'ENSA, les étudiants qui souhaitent tenter ce double parcours suivent des enseignements spécifiques en mathématiques.
– À la fin de la 2e année à l'ENSA, une dizaine d'étudiants est sélectionnée (au même titre qu'une dizaine d'étudiants de l'INSA) pour poursuivre le double parcours.
– À partir de la 3e année de licence et pendant les deux années de master à l'ENSA (soit pendant une durée de 3 ans), les étudiants suivent des enseignements dans les deux établissements, dont un semestre d'immersion à l'INSA.
– Après l'obtention de leur diplôme d'architecte (DEA) en fin de 5e année à l'ENSA, les étudiants qui ont suivi avec succès sur tois années leurs enseignements à l'INSA sont alors admis en 4e année à l'INSA Toulouse (équivalent du master), spécialité Génie civil.
– L'obtention des deux titres se réalise généralement en cinq années pour le premier diplôme puis deux années supplémentaires pour le second (durée équivalente à 1 licence + 2 masters).
– Tout architecte DE (double parcours ou pas) qui désirera ensuite signer des permis de construire devra passer l'Habilitation à la maîtrise d'œuvre en nom propre (HMONP), une formation continue en alternance sur une année dispensée par les Ensa.

Contacts :
- Raphaël Van der Beken, maître de conférences à l'ENSA / raphael.van-der-beken@toulouse.archi.fr
- Marion Bonhomme, maîtresse de conférences au Département de Génie civil et urbain de l'INSA / marion.bonhomme@insa-toulouse.fr

FILIÈRE LICENCE-MASTER-DOCTORAT (LMD) - HANOÏ, VIETNAM

Il s'agit d'une offre pédagogique délocalisée complète et originale en architecture. Cette filière à Hanoï au Vietnam forme, exclusivement en langue française, des futurs architectes aux projets architecturaux, urbains et paysagers. Elle est axée sur l'international en général et sur les relations entre l'Asie du sud-est et l'Europe en particulier. Elle délivre les diplômes français en architecture des ENSA. Les enseignements de la filière LMD sont dispensés à l'Université d'architecture de Hanoï (HAU), au Vietnam.
La filière LMD s'adresse à des étudiants nécessairement francophones, ouverts aux relations internationales et provenant des cinq continents : Asie, Europe, Afrique, Amérique, Océanie.

Contact : Jean-François Marti
jean-francois.marti@toulouse.archi.fr

LE LABORATOIRE DE RECHERCHE EN ARCHITECTURE - LRA

Le Laboratoire de Recherche en Architecture regroupe les activités scientifiques de l'ENSA Toulouse. Il est animé par une équipe répartie en une cinquantaine d'enseignants-chercheurs et chercheurs, une quarantaine de doctorants, une coordinatrice administrative et financière et un coordinateur informatique.

Le LRA participe à la mise en place des fondements de la recherche architecturale, urbaine et paysagère. Cela se traduit par des travaux d'explicitation du processus de projet architectural, urbain et paysager, notamment en ce qui concerne les modalités cognitives et méthodologiques de ce processus où président les recours à des références, des modèles, des techniques, des enseignements heuristiques.

Le LRA investit des champs d'études appliqués aux projets architecturaux, urbains et paysagers, notamment à travers des approches transdisciplinaires concernant le développement durable, les processus dynamiques de transformation de la ville, du paysage ou du patrimoine et les jeux d'acteurs du projet.

Le LRA est laboratoire d'accueil de deux écoles doctorales complémentaires de l'Université de Toulouse. Les doctorants sont inscrits, au choix et selon la nature de leurs travaux, à l'école doctorale « Temps, Espaces, Sociétés, Cultures » ou à l'école doctorale « Mécanique, Énergétique, Génie civil & Procédés».
Ils sont encadrés par les 9 HDR (habilités à diriger des recherches) du laboratoire.

+ d'infos : lra.toulouse.archi.fr/lra

Contact : Caroline Lamorthe
caroline.lamothe@toulouse.archi.fr

Une sensibilisation à la recherche est proposée aux étudiants à partir de la première année de master.

Une **Semaine de la Recherche** est organisée chaque année au mois de mars à l'attention des étudiant·e·s.

Contact : Annick Hollé
annick.holle@toulouse.archi.fr

DES PARTENARIATS PÉDAGOGIQUES AU SERVICE DE LA FORMATION DES FUTURS ARCHITECTES

De nombreux partenariats pédagogiques sont développés avec divers acteurs et dans différents domaines pour offrir aux futurs architectes une formation en prise avec le réel.
- Collectivités et acteurs du territoire
- Action sociale
- Innovation et culture scientifique
- Art et culture
- Enseignement et formation
- Architecture
- Entreprises

Contact : Anissa Mérot
anissa.merot@toulouse.archi.fr

UN RÔLE ACTIF DANS LA DIFFUSION DE LA CULTURE ARCHITECTURALE

L'ENSA Toulouse participe pleinement à la diffusion et la valorisation de la culture architecturale en organisant des expositions, des visites, colloques et conférences en différents lieux, en son nom propre ou en partenariat avec d'autres acteurs locaux.

Elle participe notamment au Mois de l'architecture en Occitanie, aux Journées nationales de l'Architecture ou encore aux Journées Européennes du Patrimoine.
Elle organise chaque années une Journée Portes Ouvertes courant février.

Les étudiant·e·s présentent régulièrement les résultats de leurs travaux devant des publics par des restitutions/expositions.
Les *Cafédoc* de la bibliothèque sont l'occasion de faire dialoguer architectes, auteurs, éditeurs autour de publications.
Les principaux objectifs de ces actions sont de favoriser l'accès à l'architecture pour tous, d'encourager l'innovation pédagogique et artistique et de promouvoir l'architecture sur le territoire.

Contact : Michel Maunier
michel.maunier@toulouse.archi.fr

LES ÉCHANGES INTERNATIONAUX ET LES VOYAGES D'ÉTUDES

La connaissance et la pratique de l'architecture requièrent un savoir multidisciplinaire qui ne peut être actualisé que grâce à une confrontation et une coopération scientifique qui débordent le cadre national. Le recul que permet la confrontation à d'autres cultures explique la tradition du voyage dans la formation des architectes.

Pour renforcer son rayonnement à l'international, l'ENSA Toulouse mène à travers sa politique des relations internationales de nombreuses actions permettant de développer et d'intensifier ses coopérations internationales.

Cette dynamique internationale est fortement inscrite dans le projet d'établissement à travers :
– la mobilité des étudiant·e·s et des enseignant·e·s
– la confrontation des méthodes pédagogiques et de travaux d'étudiant·e·s sous forme d'ateliers intensifs (workshops)
– la coopération scientifique et l'organisation de post-diplômes ; dans le cadre de la recherche, les formations et équipes scientifiques contribuent régulièrement à des séminaires et des colloques internationaux.
La dimension internationale concerne la zone Europe, mais également l'Afrique, l'Amérique et l'Asie du Sud-Est.

La mobilité à l'étranger permet aux étudiant·e·s de 3e année de Licence (semestre 5) ou master (semestres 7 et 8) d'avoir accès à une autre culture, à une méthodologie et une pédagogie différente. Tout projet de mobilité doit être l'aboutissement d'une réflexion menée dès les premières années universitaires et doit se préparer un an à l'avance.

L'étudiant·e qui entreprend un programme d'échanges à l'étranger dans une université partenaire avec laquelle l'ENSA a signé une convention d'échanges bénéficie des conditions suivantes :
– exonération des droits d'inscription dans l'université d'accueil, les droits d'inscription sont réglés avant le départ à l'établissement d'origine (ENSA Toulouse)
– la période d'étude à l'étranger doit faire l'objet d'une reconnaissance académique complète.
En d'autres termes, l'université d'origine est disposée à reconnaître que la période d'études à l'étranger remplacera une période d'études comparable dans l'université d'origine, même si le programme est différent.

Les universités partenaires et l'étudiant·e doivent convenir d'un programme d'études avant le départ à l'étranger.
Les étudiant·e·s intéressés doivent faire la demande de mobilité auprès du service des Relations Internationales. Une réunion d'information est organisée fin octobre.
> Le dossier de candidature est à remettre fin décembre.

Erasmus + : priorité à l'Inclusion
Le programme Erasmus+ vise à développer l'égalité des chances, l'inclusion et la diversité au bénéfice des personnes ayant moins d'opportunités en raison de leur âge, de leur milieu culturel, social et économique, de leur handicap, de leur origine ou encore de leur lieu de vie (zones enclavées ou ultrapériphériques). Des financements complémentaires sont disponibles pour vous accompagner dans votre projet de mobilité en Europe.
Un soutien à l'inclusion peut être accordé sous la forme d'un montant mensuel additionnel de 250 € sur la bourse Erasmus+. Dans le cadre d'une politique nationale de l'inclusion, 9 critères précisées dans la circulaire Erasmus+ publiée au Bulletin Officiel de l'Education nationale identifient des publics spécifiques pour lesquels l'Agence Erasmus+ France déclenchera un « soutien pour l'inclusion ». 5 critères sont applicables aux étudiant·e·s de l'enseignement supérieur.

Les voyages d'étude
Dans le cadre de leur pédagogie, les enseignant·e·s organisent de nombreux voyages d'étude à l'étranger qui sont l'occasion pour les étudiant·e·s d'échanges, de découvertes, de rencontres architecturales, ainsi que de prises de contact avec le monde institutionnel et professionnel d'autres pays.

Contact : bureau des Relations Internationales
Sophie Vialle
sophie.vialle@toulouse.archi.fr

LES PARTENAIRES À L'INTERNATIONAL

EN EUROPE

> Allemagne
- Munich (Technische Universität München)

> Belgique
- Louvain-La-Neuve (Université Catholique de Louvain)
- Université de Liège
- Université de Mons

> Bulgarie
- Sofia (University of Architecture, Civil Engineering and Geodesy)

> Croatie
- Zagreb (Université de Zagreb)

> Espagne
- Barcelone (Universitat Politècnica de Catalunya ETSA Barcelona)
- Grenade (Universidad de Granada)
- Madrid (Universidad Politècnica de Madrid)
- Séville (Universidad de Sevilla)
- Valence (Universidad Politécnica de Valencia)

> Estonie
- Tallinn (Estonian Academy of Arts)

> Grèce
- Athens (National Technical University Of Athens)

> Italie
- Milan (Politecnico di Milano)
- Turin (Politecnico di Torino)
- Rome (Università degli Studi di Roma Tre) ; (Università degli studi di Roma la Sapienza)
- Cagliari (Università degli studi di Cagliari)
- Catane (Università Catania)
- Venise (Università IUAV)
- Bologne (Università Di Bologna)

> Pays-Bas
- Eindhoven (Technische Universiteit Eindhoven)

> Pologne
- Lodz (University of Technology)

> Portugal
- Porto (Universidade do Porto)

> Suisse
- Lausanne (Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne)

> Suède
- Uppsala (Swedish University Of Agricultural Sciences

DANS LE RESTE DU MONDE

> Argentine
- La Plata (Universidad Nacional de La Plata)
- Santa Fé (Universidad Nacional del Litoral)

> Brésil
- Rio de Janeiro (Universidade Federal do Rio de Janeiro)
- Juiz de Fora (Universidade Federal de Juiz de Fora)
- Recife (Universidade Federal de Pernambuco ; (Universidade Catolica de Pernambuco)
- Porto Alegre (Universidade Federal do Rio Grande do Sul)

> Cambodge
- Phnom-Penh (Université Royale des Beaux-Arts)

> Canada
- Montréal (UQAM - Université du Québec à Montréal)

> Colombie
- Manizales (Universidad Nacional de Colombia)

> Japon
- Tokyo (University of Science)

> Maroc
- Rabat (École Nationale d'Architecture)
- Agadir (École Nationale d'Architecture)

> Mexique
- Guadalajara (Universidad de Guadalajara)
- Mexico (Universidad Iberoamericana) ; (Universidad Autónoma Metropolitana)

> Pérou
- Lima (Pontificia Universidad Católica del Perú)

> Vietnam
- Hanoï (Université d'Architecture de Hanoï)

L'ORGANISATION DES ÉTUDES

La formation s'inscrit dans le schéma LMD de l'espace européen de l'enseignement supérieur et conduit à l'obtention du diplôme d'État d'architecte en 5 ans (3 ans pour l'obtention du grade de licence et 2 ans pour celui de master).

Les objectifs de cette organisation des études dans les pays de l'Union européenne permettent :
– Une meilleure lisibilité des cursus ;
– Une mobilité accrue des étudiants grâce au système d'équivalence des unités d'enseignement ;
– D'assurer la reconnaissance d'un enseignement supérieur de l'architecture en France ;
– D'accompagner la diversification des pratiques professionnelles.

La formation intègre trois stages obligatoires, une initiation à la recherche, la soutenance d'un mémoire et un projet de fin d'études (PFE), ainsi que la certification en langue étrangère de niveau B2.
Tout étudiant peut valider une partie de ses études à l'étranger dans le cadre d'une convention d'échange international.

L'accès en première année est ouvert à tout bachelier ou titulaire d'un diplôme équivalent français ou étranger, dans les limites de la capacité d'accueil de l'école.

Le règlement des études est consultable sur les sites intranet et internet de l'ENSA.



LICENCE

3 années · 6 semestres · 24 UE · 180 ECTS
Environ 100 heures de cours, 260 heures de travaux dirigés et 250 à 400 heures de travail personnel par semestre. Ce cycle conduit au Diplôme d'études en architecture (DEEA).

Objectif : Permettre l'acquisition des bases d'une culture architecturale, des processus de conception, de la compréhension et de la pratique du projet projet dans un contexte de transition énergétique, écologique et numérique.
– La première année initie aux outils du métier d'architecte (dessin, maquettes, écriture), à la culture architecturale et au projet d'architecture.
– La deuxième année conforte la maîtrise des outils, développe la démarche du projet architectural, poursuit l'acquisition de méthodes d'analyses et de connaissances transversales aux différents champs d'étude.
– La troisième année conjugue l'élargissement des échelles d'exercice et d'analyse à l'approfondissement des notions et des savoirs afin de consolider et étendre les compétences acquises

Les enseignements portent sur la conception architecturale et urbaine, la représentation, l'histoire et la théorie de l'architecture, l'histoire de l'art, la construction, la maîtrise des ambiances, les outils numériques, la pratique artistique, l'approche urbaine, paysagère et territoriale, l'approche expérimentale, les langues, les sciences humaines et la découverte des métiers.
Le programme comporte un enseignement de langues obligatoire au choix : anglais ou espagnol.
Il est complété par deux stages obligatoires en France ou à l'étranger, crédités de 6 ECTS :
– Un stage « ouvrier » de deux semaines
– Un stage « première pratique » d'un mois

L'obtention du diplôme de licence est conditionnée par la validation de 180 ECTS.

Césure : l'étudiant·e peut demander à bénéficier au cours de ce cycle d'une période de césure (une année universitaire).

Mobilité : L'étudiant·e peut effectuer un semestre ou une année dans le cadre d'un échange international.

Contact : Sandrine Denois
sandrine.denois@toulouse.archi.fr

MASTER

2 années · 4 semestres · 14 UE · 120 ECTS
Environ 70 heures de cours, 230 heures de travaux dirigés et entre 260 et 460 heures de travail personnel par semestre.
Ce cycle conduit au Diplôme d'État d'architecte (DEA).

Objectif : Acquérir la maîtrise de la conception d'un projet architectural, urbain, territorial et paysager de manière autonome, tout en développant une pensée critique afin d'aborder la complexité du réel, la diversité des territoires, des exercices professionnels à différentes échelles et dans un contexte en mutation.

Les enseignements sont organisés autour de thématiques structurantes qui expriment la diversité des approches :
– Architecture, transition(s), adaptation(s)
– Cultures et humanités numériques
– Espace, temps, architectures
– Fabrique de situations et Fabrique métropolitaine
– Image, Extrême contemporain
– Patrimoine(s) en projet
– Ressources

Les enseignements abordent l'initiation à la recherche (séminaires) et déploient les méthodologies et les outils indispensables pour répondre aux enjeux environnementaux, numériques, technologiques et sociétaux.

Le dernier semestre est consacré à la réalisation du Projet de fin d'études (PFE), accompagné d'un rapport de présentation.

Le programme de master est complété par le stage de formation pratique (2 mois), obligatoire, en France ou à l'étranger, crédité de 8 ECTS.

Césure et mobilité : l'étudiant.e peut bénéficier de ces dispositifs dans les mêmes conditions que pour la licence.

L'obtention du diplôme de master est conditionnée par la validation de 120 ECTS et la réussite d'une certification B2 en langues étrangères.

Contact : Marie-Josée Poumirol
marie-josee.poumirol@toulouse.archi.fr



LE PARCOURS RECHERCHE, VERS LE DOCTORAT

Les étudiants qui le souhaitent peuvent choisir de s'engager en master 2 dans un parcours recherche.

Celui-ci consiste en un approfondissement du mémoire et peut ouvrir vers un doctorat.
Il s'inscrit dans la continuité du séminaire et peut déboucher sur un Projet de fin d'études, mention Recherche.

+ d'infos : Annick Hollé
annick.holle@toulouse.archi.fr

PROJET DE FIN D'ETUDES

Le Projet de fin d'études (PFE), organisé sur le dernier semestre, est le projet qui conduit au Diplôme d'État d'Architecte. Le PFE est rattaché à un groupe thématique choisi par l'étudiant·e. Tout au long du semestre, l'étudiant·e est suivi·e par un.e directeur.ice d'études faisant partie du groupe.

Le sujet du PFE choisi par l'étudiant·e peut développer des problématiques issues du mémoire de master ou de projet antérieur.

7 thématiques sont proposées :
– Architecture, transition(s), adaptation(s)
– Espace, temps, architectures
– Fabrique de situations
– Fabrique métropolitaine
– Extrême contemporain
– Patrimoine(s) en projet
– Ressources

Le PFE fait l'objet d'une soutenance publique devant un jury.
Chaque année, une session de soutenances est organisée au début du mois de juillet.
Dans le cas d'un parcours Recherche, l'étudiant·e devra soutenir son mémoire avec son PFE devant un jury habilité.

Le PFE et l'ensemble des pièces écrites et graphiques qui le constituent, ainsi que des photographies de maquettes, font l'objet d'un document communicable référencé, indexé et conservé à la bibliothèque de l'école et consulatble dans la base ArchiRès.

L'étudiant·e obtient le diplôme d'État d'Architecte dès l'instant qu'il comptabilise la totalité des 120 ECTS du cycle.

TROISIÈME CYCLE

L'Ensa Toulouse propose des formations post-master.

Doctorat

Un troisième cycle, préparé en trois ans au sein des unités de recherche des Ensa, conduit au doctorat en architecture ou en urbanisme. L'inscription en doctorat se fait dans les Écoles doctorales partenaires des Ensa, la direction de thèse étant assurée par des professeurs HDR des écoles d'architecture.

L'HMONP

L'habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP) est une formation d'une année. Elle est ouverte aux détenteurs du DEA, souhaitant exercer les responsabilités liées à la maîtrise d'œuvre et permet l'inscription au tableau de l'Ordre des architectes ainsi que le port du titre d'architecte.

STAGES

Le développement des stages est aujourd'hui fondamental en matière d'orientation et d'insertion professionnelle des jeunes. La mise en œuvre de connaissances théoriques dans un cadre professionnel donne à l'étudiant·e une expérience du monde de l'entreprise et de ses métiers. Dans cette perspective, il est primordial de rappeler que les stages ont une finalité pédagogique.

En aucun cas un stage ne peut être considéré comme un emploi. Seuls sont légaux les stages faisant l'objet d'une convention tripartite entre le stagiaire, l'organisme d'accueil (public ou privé) et l'ENSA Toulouse.

STAGES OBLIGATOIRES EN CYCLE LICENCE

Le stage ouvrier
Ce stage, d'une durée de dix jours, n'est pas un stage d'observation, mais de participation active en tant « qu'ouvrier·ère » sur un chantier dans les secteurs du bâtiment et du BTP, sous les directives d'un ouvrier ou d'un artisan, afin de vivre une expérience sur le terrain.

Le stage de première pratique
Ce stage, d'une durée de vingt jours, est destiné à appréhender la diversité des pratiques du métier d'architecte. Il constitue une première mise en situation professionnelle significative dans une structure privée, publique ou parapublique, française ou étrangère, sous la direction d'un maître de stage architecte. Il doit permettre à l'étudiant·e d'acquérir des connaissances techniques, juridiques, organisationnelles et de comprendre certains mécanismes économiques et sociaux.
S'il est réalisé en agence, le stage du cycle master devra obligatoirement être réalisé hors agence.

STAGE OBLIGATOIRE EN CYCLE MASTER

Le stage de formation pratique
Ce stage, d'une durée de quarante jours, est un élément indispensable de confrontation des enseignements théoriques au monde professionnel. Il concourt à appréhender la diversité des pratiques du métier d'architecte et doit permettre à l'étudiant·e de mobiliser et compléter les connaissances acquises au cours de son cursus. Il doit également l'encourager à développer son savoir-faire, à tester sa force de proposition dans les domaines de l'architecture, de la ville et du paysage, à devenir un acteur de son apprentissage. Découvrir ou approfondir sa compréhension des milieux, des acteurs porteurs des différents enjeux, des contraintes tant juridiques qu'économiques, sociales et environnementales l'aidera à développer ses capacités personnelles et à mieux définir son propre projet personnel.

Ce stage devra obligatoirement être réalisé hors agence si le stage « première pratique » du cycle licence a été réalisé en agence.

STAGE OPTIONNEL CYCLE LICENCE ET CYCLE MASTER

Ce stage peut être réalisé dans une démarche volontaire de l'étudiant·e, avec pour objectif d'affiner son projet d'insertion professionnelle :
– soit dans un processus de réorientation au sein duquel le stage permet d'élaborer de nouvelles stratégies de formation ou d'emploi ;
– soit pour cause de redoublement, durant lequel, l'étudiant·e inscrit à l'ENSA Toulouse peut réaliser un ou plusieurs stages optionnels afin d'acquérir des compétences en cohérence avec sa formation.

+ d'infos : Service Formations et Vie étudiante – bureau des stages

Stages obligatoires
Sophie de Grissac
sophie.de-grissac@toulouse.archi.fr

Stages optionnels
Farida Tighiouart
farida.tighiouart@toulouse.archi.fr

GRILLE DE PROGRAMME LICENCE

PERCEPTION ET REPRÉSENTATION

ANNEE 1 SEMESTRE 1

UE	Code	Enseignement	CM	TD	Heures encadrées	H. encadrées - H. mutualisées	Heures perso.	Total des heures	ECTS
Conception	111	Rudiments du projet architectural : Représenter - Concevoir - Mettre en œuvre *6 groupes de projet*	8	97	105	105	146	251	11
	112	Techniques de représentation pour l'architecture + Intensif découverte dessin *6 groupes TD*		36	36	36	7	43	2
Histoire et Théories	121	Histoire de l'architecture I / Des origines au Moyen-Age *6 groupes TD*	18	15	33	33	21	54	3
	122	Théorie de l'architecture	10		10	10	10	20	2
	123	Histoire de l'Art / Des origines au Moyen-Age	9		9	9	9	18	1
Sciences et Techniques	131	Construction et matériaux *4 heures mutualisées dans Toca Tierra* *6 groupes TD*	12	25	37	33	16	53	3
	132	Représentation géométrique - Base de géométrie *6 groupes TD*	6	18	24	24	4	28	2
Art, espaces et sociétés *39 h eq. TD Toca Tierra*	141	Arts, sociétés et formes plastiques *6 groupes TD*		36	36	36	0	36	2
	142	Langues *4 groupes anglais, 1 groupe espagnol*		18	18	18	4	22	1
	143	Introduction aux Sciences Humaines et Sociales pour l'Architecture	18		18	18	18	36	2
	144	Toca Tierra		22	22	22	4	26	1
TOTAL S1			**81**	**267**	**348**	**344**	**239**	**587**	**30**

> Les fiches pédagogiques des cours sont disponibles sur votre espace Taïga (etudiant.archi.fr)

ANNEE 1 SEMESTRE 2

UE	Code	Enseignement	CM	TD	Heures encadrées	H. encadrées - H. mutualisées	Heures perso.	Total des heures	ECTS
Conception	211	Rudiments du projet architectural - Représenter - Concevoir - Mettre en œuvre *6 groupes de projet*	8	97	105	105	146	251	11
	212	Techniques de représentation pour l'architecture : dessin *6 groupes TD*		30	30	30	6	36	2
Histoire et Théories	221	Histoire de l'architecture II / De la Renaissance au début du XVII° *6 groupes TD*	18	15	33	33	21	54	3
	222	Théories de l'architecture	15		15	15	15	30	2
	223	Histoire de l'Art / De la Renaissance au mouvement moderne	9		9	9	9	18	1
Sciences et Techniques	231	Initiation à la construction *6 groupes TD*	12	25	37	37	17	54	3
	233	Lumière naturelle et géométrie solaire *6 groupes TD*	8	14	22	22	11	33	2
	234	Forme et information *6 groupes TD*	6	10	16	16	0	16	1
	235	Maquette 3D *6 groupes TD*		18	18	18	4	22	1
Art, Espaces et Sociétés	241	Art et expérimentation des formes sensibles *6 groupes TD*		36	36	36	0	36	2
	242	Langues *4 groupes anglais, 1 groupe espagnol*		18	18	18	4	22	1
	243	Découverte métiers 1 / Ethique professionnelle - intérêt public archi	12		12	12	12	24	1
TOTAL S2			**88**	**263**	**351**	**351**	**244**	**595**	**30**

GRILLE DE PROGRAMME LICENCE

LIEUX ET USAGES

ANNEE 2 SEMESTRE 3

UE	Code	Enseignement	CM	TD	Heures encadrées	H. encadrées - H. mutualisées	Heures perso.	Total des heures	ECTS
Conception *Taux d'encadrement 1,5 (TD)*	311	Habiter un lieu - Conception d'une maison *6 groupes de projet*	8	97	105	105	146	251	12
	312	Techniques de représentation pour l'architecture *Heures mutualisées en S311* *6 groupes TD*		10	10	0	2	12	1
Histoire et Théories	321	Histoire de l'architecture III / Architecture du XIX°, entre tradition et modernité *6 groupes TD*	18	15	33	33	21	54	3
	322	Théories de l'architecture	15		15	15	15	30	2
	323	Histoire de l'Art	9		9	9	9	18	1
Sciences et Techniques	331	Introduction à l'architecture bioclimatique 1 *6 groupes TD*	6	10	16	16	2	18	1
	332	Maquette Numérique *18 heures mutualisées en S311* *6 groupes TD*		36	36	18	7	43	2
Art, Espaces et Sociétés	341	Socio-anthropologie de l'espace domestique *6 groupes TD*	18	21	39	39	22	61	3
	342	Pratiques artistiques *6 groupes TD*		36	36	36	0	36	2
	343	Stage Ouvrier		2	2	2	74	76	2
	344	Langues *4 groupes anglais, 1 groupe espagnol*		18	18	18	4	22	1
TOTAL S3			**74**	**245**	**319**	**291**	**303**	**622**	**30**

> Les fiches pédagogiques des cours sont disponibles sur votre espace Taïga (etudiant.archi.fr)

ANNEE 2 SEMESTRE 4

UE	Code	Enseignement	CM	TD	Heures encadrées	H. encadrées - H. mutualisées	Heures perso.	Total des heures	ECTS
Conception *Taux d'encadrement 1,5 (TD)*	411	Complexité et imbrications - Site contraint - conception petit équipement *6 groupes de projet au choix*	8	97	105	105	146	251	12
	412	Techniques de représentation pour l'architecture *10h TD mutualisées en S411* *6 groupes TD*		10	10	0	2	12	1
Histoire et Théories de l'architecture	421	Histoire de l'architecture *6 groupes TD*	18	15	33	33	21	54	3
	422	Théories de l'architecture	15		15	15	15	30	2
	423	Histoire de l'art	9		9	9	9	18	1
Sciences et Techniques	431	Structure *8h TD mutualisées en S411* *6 groupes TD*	15	28	43	35	6	49	2
	432	Méthodes et outils de travail collaboratif 1 *6 groupes TD*	2	10	12	12	0	12	1
	433	Images de synthèse *6 groupes TD*		18	18	18	0	18	1
	434	Introduction à l'architecture bioclimatique 2 *6 groupes TD*	5	12	17	17	2	19	1
Art, Espaces et Sociétés	441	Socio-anthropologie de l'espace public *dont 16 heures TD mutualisées en S442* *6 groupes TD*	18	32	50	34	18	68	2
	442	L'espace public, approche socio-géographique et paysagère + Intensif découverte territoriale *dont 16 heures TD mutualisées en S441* *6 groupes TD*	6	30	36	20	6	42	2
	443	Langues *4 groupes anglais, 1 groupe espagnol*		18	18	18	4	22	1
	444	Pratiques artistiques *6 groupes TD*		36	36	36	0	36	1
TOTAL S4			**96**	**306**	**402**	**352**	**229**	**631**	**30**

GRILLE DE PROGRAMME LICENCE

ECHELLES SPATIALES

ANNEE 3 SEMESTRE 5

UE	Code	Enseignement	CM	TD	Heures encadrées	H. encadrées - H. mutualisées	Heures perso.	Total des heures	ECTS
Conception *Taux d'encadrement 1,7 (TD)*	511	Projet situé dans l'urbain - conception groupement Habitat *6 groupes de projet au choix*	8	100	108	108	150	258	12
	512	Représentation pour l'architecture *14h TD mutualisées en S511* *6 groupes TD*		20	20	6	4	24	1
Histoire et Théories	521	Histoire urbaine	18		18	18	18	36	2
	522	Théories de la ville	15		15	15	15	30	1
Sciences et Techniques	531	Systèmes constructifs *12h TD mutualisées en S511* *6 groupes TD*	12	24	36	24	17	53	1
	532	Ville énergie Climat *6 groupes TD*	21	9	30	30	23	53	2
	533	Territoires numériques 1 *6 groupes TD*	2	12	14	14	2	16	1
Espaces et Sociétés *Taux d'encadrement 1,3 (TD S542)*	541	Socio-anthropologie de la ville *6 groupes TD*	18		18	18	18	36	1
	542	Reconnaissance et expérimentation du territoire pour le projet *6 groupes TD*	6	36	42	42	7	49	2
	543	Langues *4 groupes anglais, 1 groupe espagnol*		18	18	18	4	22	1
	544	Découverte métiers 3 / les métiers des architectes *6 groupes TD*	10	12	22	22	12	34	2
	545	Stage 1ère pratique		4	4	4	156	160	4
TOTAL S5			**110**	**235**	**345**	**319**	**426**	**771**	**30**

> Les fiches pédagogiques des cours sont disponibles sur votre espace Taïga (etudiant.archi.fr)

ANNEE 3 SEMESTRE 6

UE	Code	Enseignement	CM	TD	Heures encadrées	H. encadrées - H. mutualisées	Heures perso.	Total des heures	ECTS
Conception *Taux d'encadrement 1,7 (TD)*	611	Projet construction - Conception équipement *6 groupes de projet au choix*	8	100	108	108	150	258	12
	612	Représentation pour l'architecture *dont 14h TD mutualisées en S611* *6 groupes TD*		20	20	6	4	24	1
Histoire et Théories	621	Approfondissement en histoire de l'architecture contemporaine	18		18	18	18	36	2
	622	Espaces vivants habités : la complexité des mondes contemporains	15		15	15	15	30	2
Sciences et Techniques	631	Structure *dont 20h TD mutualisées en S611* *6 groupes TD*	15	36	51	31	22	73	3
	632	Ambiances microclimatiques et ICU *6 groupes TD*		16	16	16	3	19	1
Espaces et Sociétés *29h eq. TD S644*	641	Rapport de Licence		8	8	8	92	100	4
	642	Langue *4 groupes anglais, 1 groupe espagnol*		18	18	18	4	22	1
	643	Modules d'ouverture *(modules au choix)*		36	36	36	0	36	2
	644	Conception urbaine et paysagère *dont 10h TD mutualisées en S611* *dont 9h assurées par des SHS* *6 groupes TD*	6	20	26	16	4	30	2
TOTAL S6			**62**	**254**	**316**	**272**	**312**	**628**	**30**

MASTER UN PARCOURS AU CHOIX

APPROCHES CRITIQUES

ANNEE 4 SEMESTRE 7

UE	Code	Enseignement	CM	TD	Heures encadrées	H. encadrées - H. mutualisées	Heures perso.	Total des heures	ECTS
Conception *Taux d'encadrement 1,8 (TD)*	711	Atelier de projet architectural et urbain *(projet au choix)*		120	120	120	180	300	12
	712	Savoirs et outils pour le projet	9		9	9	9	18	1
Théories et Culture	721	Cultures architecturales *(enseignement au choix)*	15		15	15	15	30	1
En commun avec S92	722	Cultures urbaines et paysagères et cultures constructives *(enseignement au choix)*	15		15	15	15	30	1
Ouverture Pro.	751	Savoirs techniques et socio-économiques *(enseignement au choix)*		15	15	15	3	18	1
	752	Langue *4 groupes anglais, 1 groupe espagnol*		18	18	18	4	22	1
Séminaire	771	Initiation à la recherche et apports méthodologiques *(séminaire au choix)*	30		30	30	60	90	3
198 h eq. TD par séminaire	772	Suivi de mémoire		90	90	90	180	270	10
TOTAL S7			**69**	**243**	**312**	**312**	**466**	**778**	**30**

ANNEE 4 SEMESTRE 8

UE	Code	Enseignement	CM	TD	Heures encadrées	H. encadrées - H. mutualisées	Heures perso.	Total des heures	ECTS
Conception *Taux d'encadrement 1,8 (TD)*	811	Atelier de projet architectural et urbain *(projet au choix)*		120	120	120	180	300	12
	812	Savoirs et outils pour le projet	9		9	9	9	18	1
Théories et Culture	821	Cycle de conférences Local/Global	15		15	15	15	30	1
S822 en commun avec S1022	822	Cultures urbaines, paysagères et constructives *(enseignement au choix)*	15		15	15	15	30	1
Ouverture Pro.	851	Environnement professionnel 1	15		15	15	15	30	1
	852	Langue *4 groupes anglais, 1 groupe espagnol*		18	18	18	4	22	1
Séminaire	871	Apports méthodologiques et études de cas *(choix effectué en S7)*	16		16	16	32	48	3
198 h eq. TD par séminaire	872	Suivi de mémoire et soutenance		75	75	75	150	225	10
TOTAL S8			**70**	**213**	**283**	**283**	**420**	**703**	**30**

> Les fiches pédagogiques des cours sont disponibles sur votre espace Taïga

MAÎTRISE ET RESTITUTION

ANNEE 5 SEMESTRE 9

UE	Code	Enseignement	CM	TD	Heures encadrées	H. encadrées - H. mutualisées	Heures perso.	Total des heures	ECTS
Conception *Taux d'encadrement 1,8 (TD)*	911	Atelier de projet architectural et urbain *(projet au choix)*		120	120	120	180	300	12
	912	Savoirs et outils pour le projet	9		9	9	9	18	1
Théories et Culture *En commun avec S7*	921	Cultures architecturales *(enseignement au choix)*	15		15	15	15	30	2
	922	Cultures urbaines et paysagères et cultures constructives *(enseignement au choix)*	15		15	15	15	30	2
Perfectionnement	951	Langue *4 groupes anglais, 1 groupe espagnol*		18	18	18	4	22	1
	954	Modules d'ouverture - Parcours recherche + entreprenariat *(module au choix sous forme d'intensif)*		36	36	36	7	43	4
	955	Environnement professionnel 2	15		15	15	15	30	2
Ouverture Pro.	962	Savoirs techniques et socio-économiques *(enseignement au choix)*	10	30	40	40	16	56	5
	963	Environnement numérique *(enseignement au choix)*		20	20	20	4	24	1
TOTAL S9			**64**	**224**	**288**	**288**	**265**	**553**	**30**

ANNEE 5 SEMESTRE 10

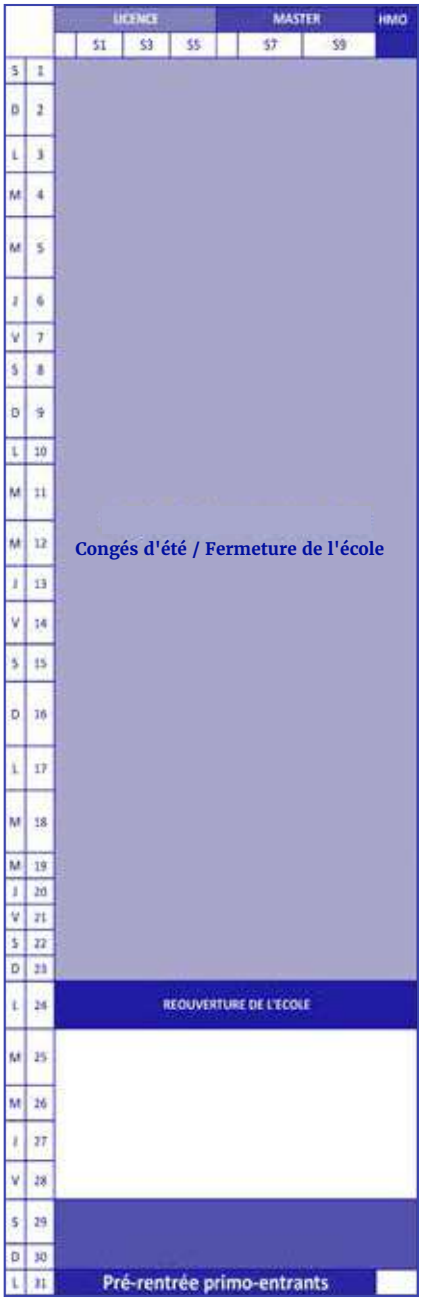
UE	Code	Enseignement	CM	TD	Heures encadrées	Heures présentielles	Heures perso.	Total des heures	ECTS
Conception *Taux d'encadrement 2 (TD)*	1011	Atelier de projet architectural et urbain *(projet au choix)*		120	120	120	180	300	10
	1012	Savoirs et outils pour le projet	9		9	9	9	18	1
	1013	Préparation et soutenance du PFE		28	28	28	100	128	10
Ouverture Pro. *S1022 en commun avec S821*	1021	Stage			0	0	168	168	8
	1022	Cycle de conférences Local/Global	15		15	15		15	1
TOTAL S10			**24**	**148**	**172**	**172**	**457**	**629**	**30**



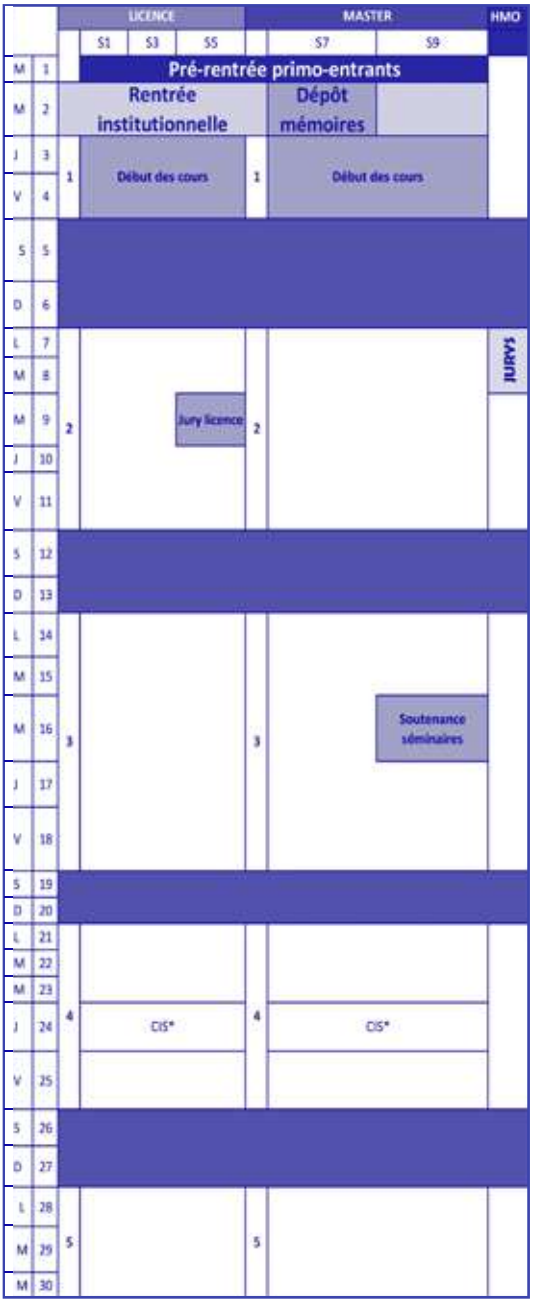
LE CALENDRIER PÉDAGOGIQUE 26-27

À CONSULTER ÉGALEMENT SUR TAÏGA

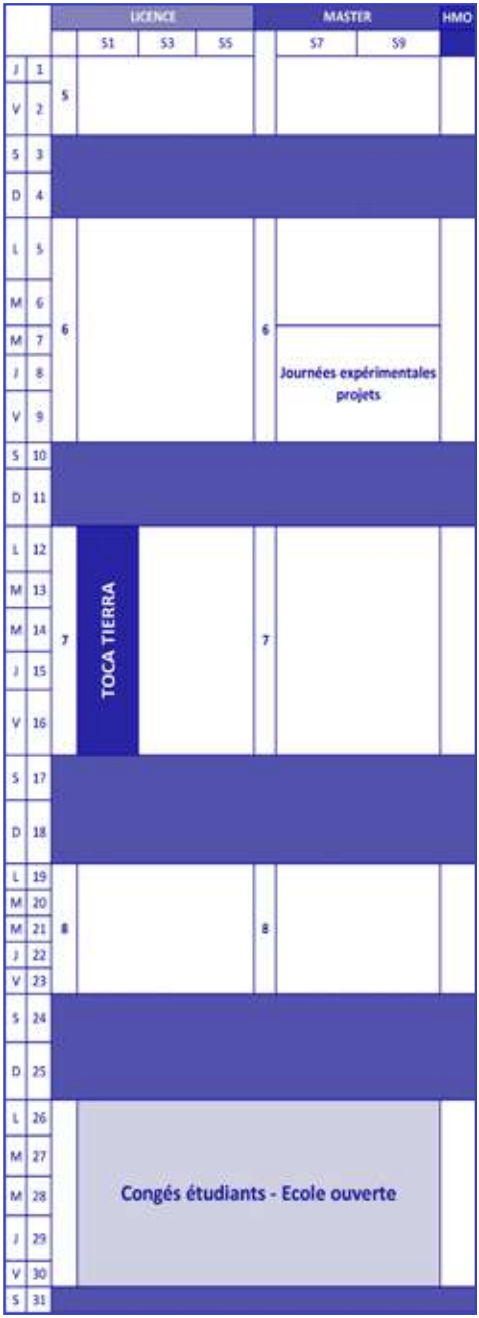
AOÛT 2026



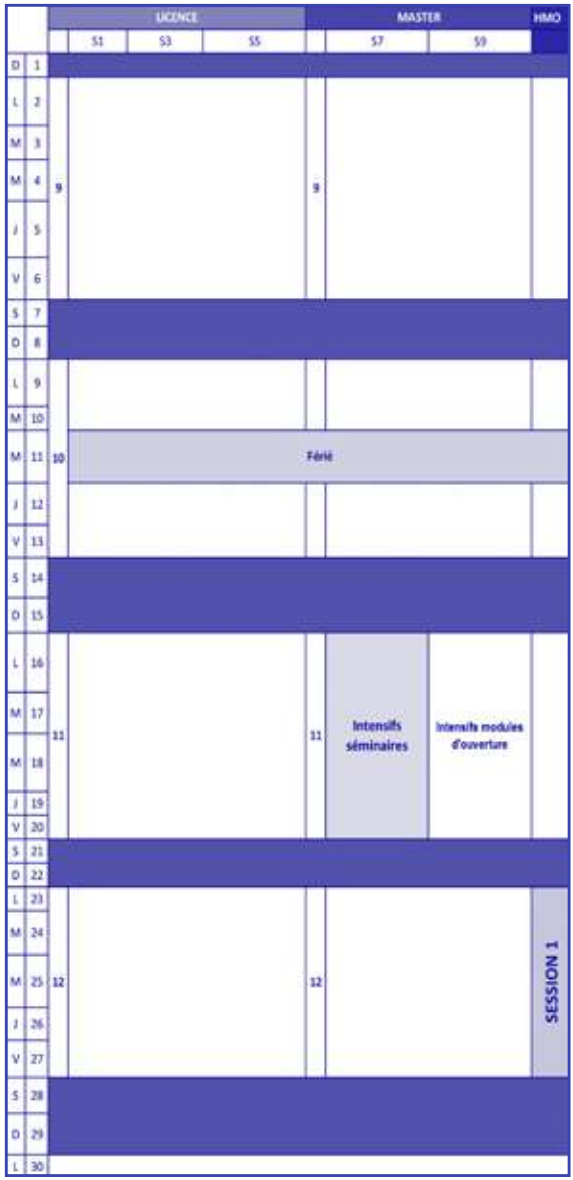
SEPTEMBRE



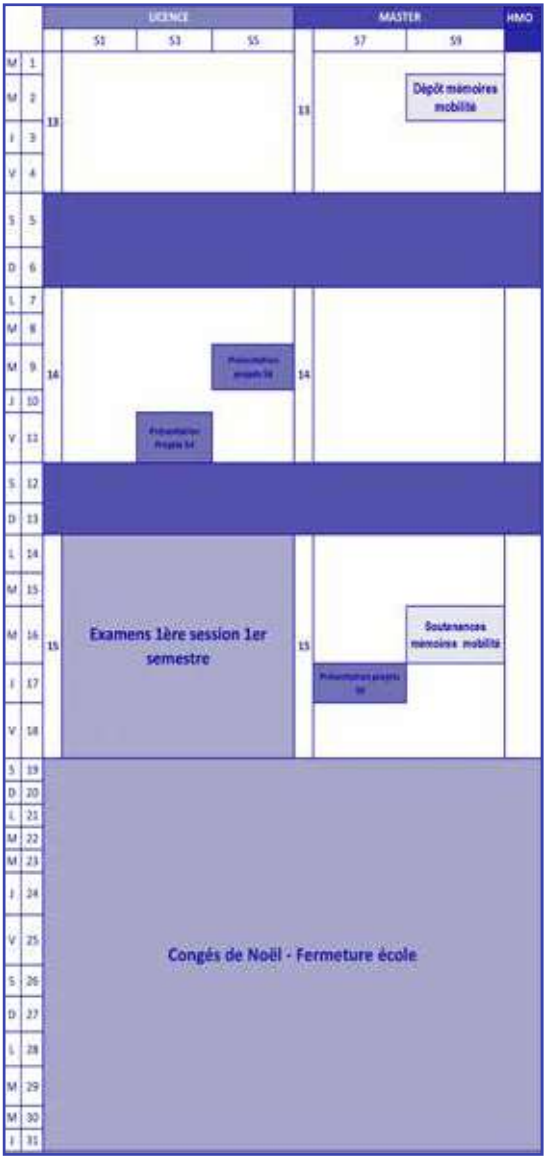
OCTOBRE



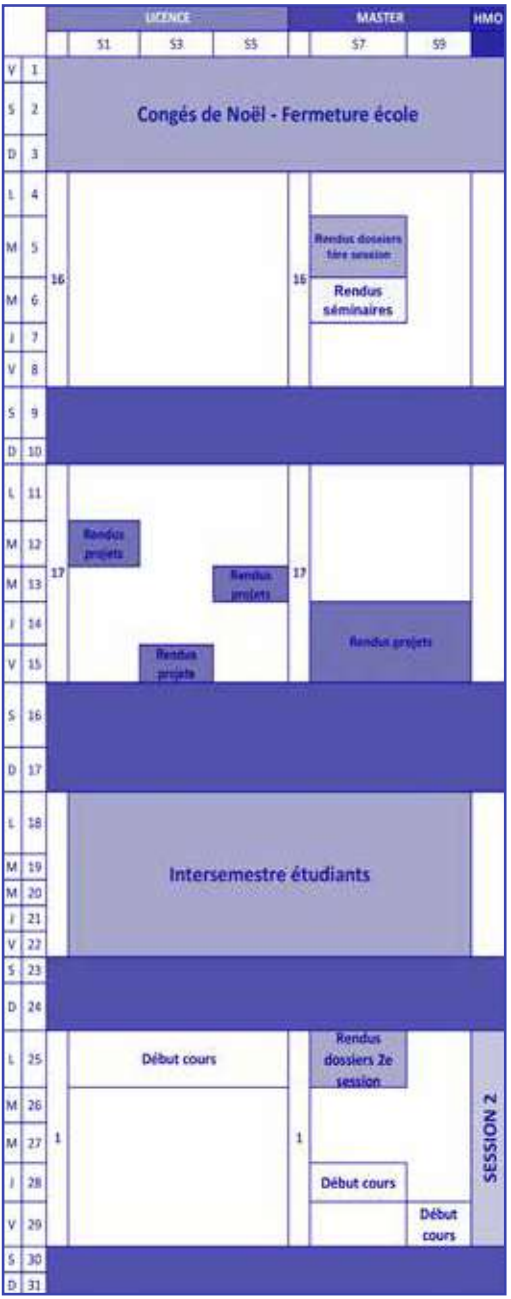
NOVEMBRE



DÉCEMBRE



JANVIER 2027



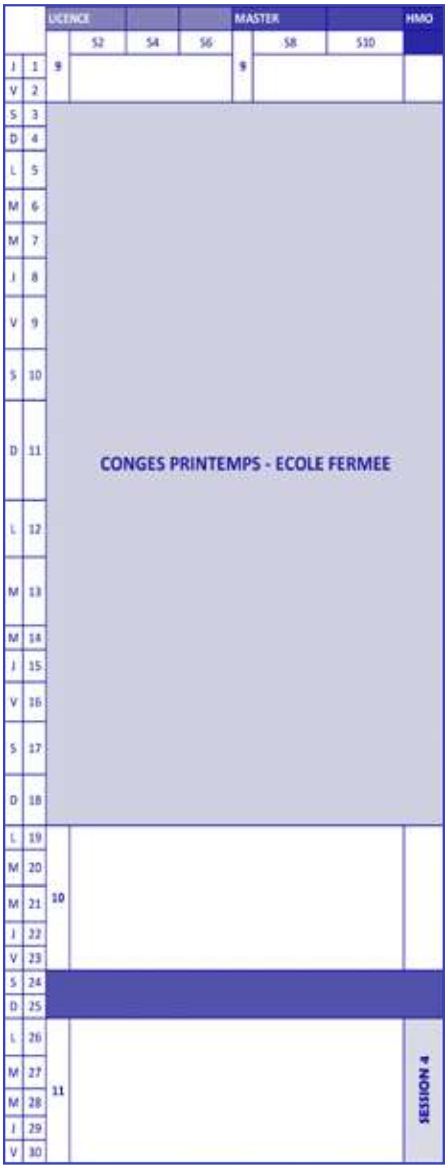
FÉVRIER

		LICENCE			MASTER		HMO
		S2	S4	S6	S8	S10	
L	1						
M	2						
M	3	2			2		
J	4						
V	5		rendus rapports stage		rendus rapports stage		
S	6						
D	7						
L	8						
M	9						
M	10						
J	11	3			3		
V	12						
S	13						
D	14						
L	15						
M	16						
M	17		Congés d'hiver - Fermeture école				
J	18						
V	19						
S	20						
D	21						
L	22						
M	23						
M	24	4			4		
J	25						
V	26		Examens 1er semeste 2e session				
S	27						
D	28						

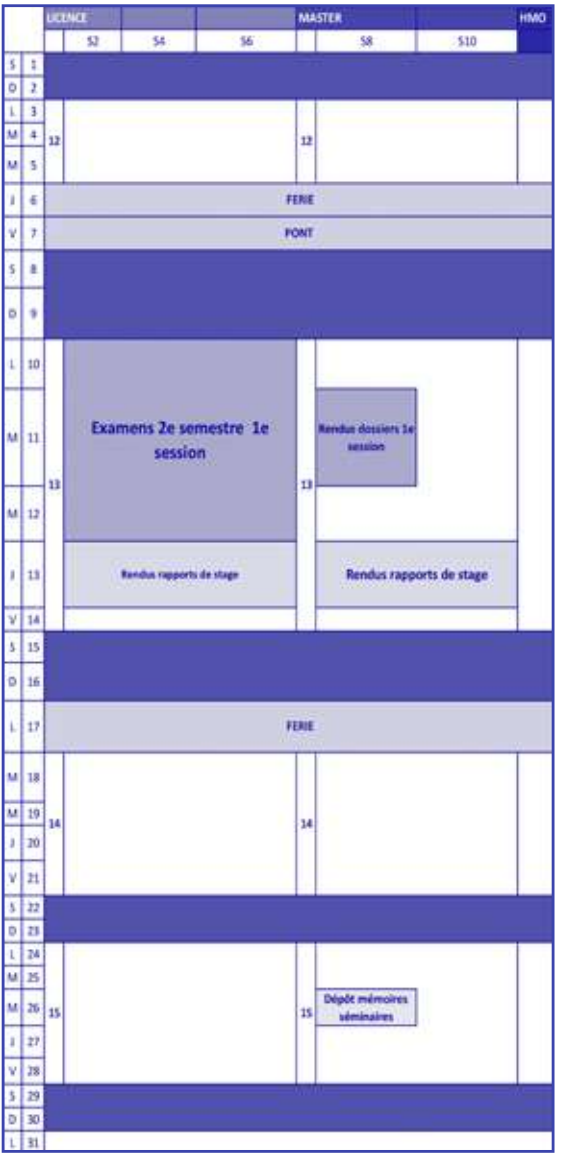
MARS

		LICENCE			MASTER		HMO
		S2	S4	S6	S8	S10	
L	1						
M	2						
M	3						
J	4	5			5		SESSION 3
V	5						
S	6						
D	7						
L	8						
J	9						
M	10						
J	11	6			6		
V	12						
S	13						
D	14						
L	15						
M	16						
M	17		Semaine de la recherche/cours			Semaine de la recherche/cours	
J	18	7			7		
V	19						
S	20						
D	21						
L	22						
M	23						
M	24						
J	25	8			8		
V	26						
S	27						
D	28						
L	29		FERIE				
M	30						
M	31	9			9		

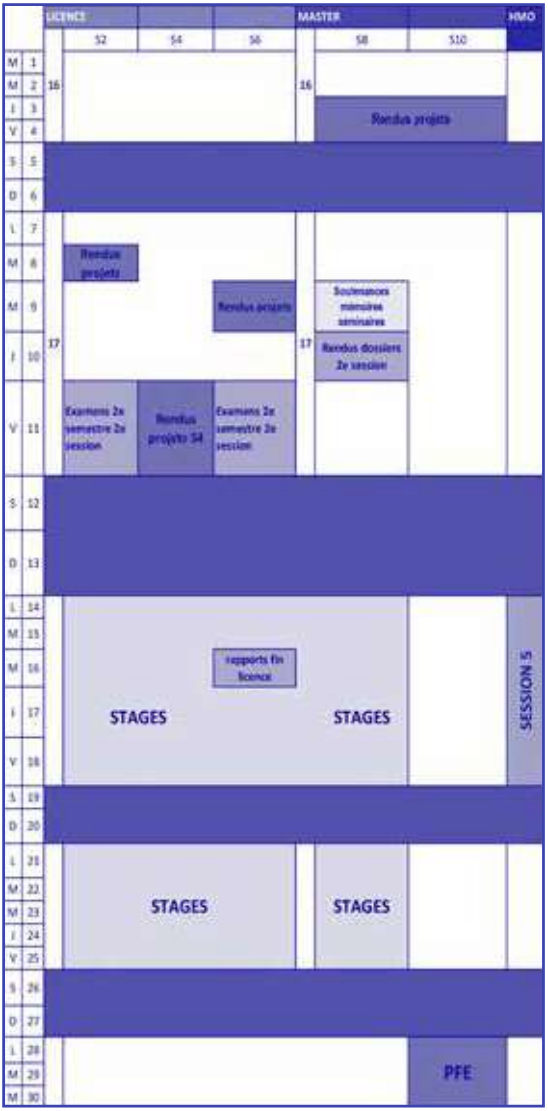
AVRIL


LICENCE
MASTER
HMO
S2
S4
S6
S8
S10
CONGES PRINTEMPS - ECOLE FERMEE
SESSION 4

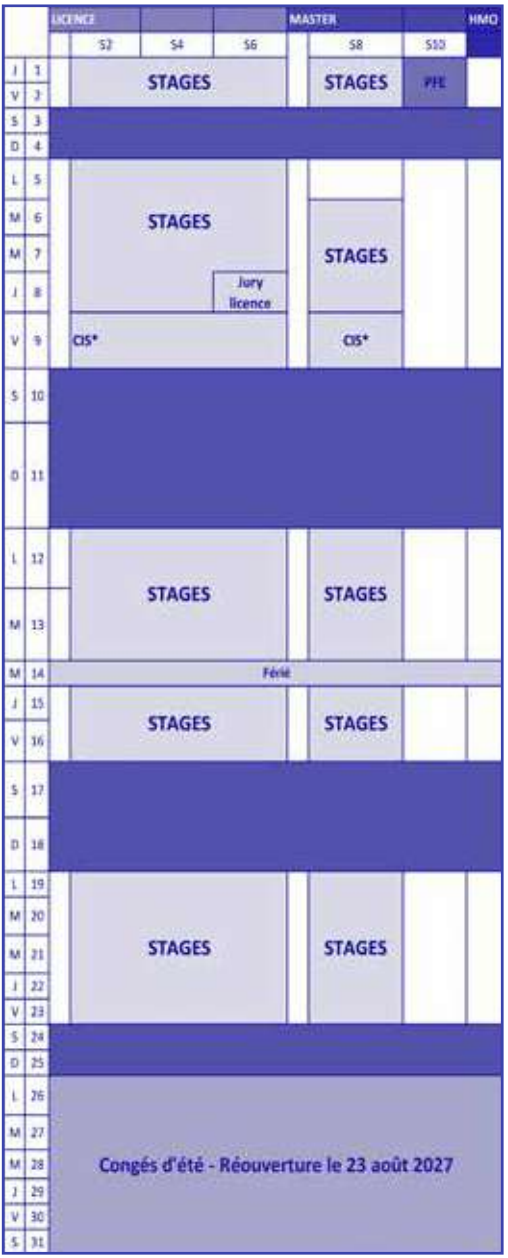
MAI


LICENCE
MASTER
HMO
S2
S4
S6
S8
S10
FERIE
PONT
Examens 2e semestre 1e session
Rendus dossiers 1e session
Rendus rapports de stage
Rendus rapports de stage
FERIE
Dépôt mémoires séminaires

JUIN



JUILLET



LES SERVICES DE L'ÉCOLE

LA DIRECTION

· Directeur
Mahmoud Ismaïl
mahmoud.ismail@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 61

· Directeur.ice adjoint.e
N.N. +33 (0)5 62 11 50 46

· Chargé du suivi des instances et de l'appui au pilotage et évaluation
Loïc Ferrieu
loic.ferrieu@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 51

PÔLE RELATIONS EXTÉRIEURES

· Responsable des relations internationales
Sophie Vialle
sophie.vialle@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 55

· Chargé de mission pédagogique relations internationales
Juan Carlos Rojas Arias
juan-carlos.rojas-arias@toulouse.archi.fr

· Responsable communication & Action culturelle
Michel Maunier
michel.maunier@toulouse.archi.fr
Cannelle Lebegue
cannelle.lebegue@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 48

· Chargée de mission pédagogique culture
N.N.

· Responsable partenariats & valorisation
Anissa Mérot
anissa.merot@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 59

· Chargée de mission pédagogique partenariats
Nadia Sbiti
nadia.sbiti@toulouse.archi.fr

· Responsable de l'observatoire des métiers et insertion professionnelle
Michaël Conil
michael.conil@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 95

· Chargé de mission pédagogique observatoire des débouchés
Samuel Balti
samuel.balti@toulouse.archi.fr

FORMATIONS ET VIE ÉTUDIANTE

· Cheffe du service
Béatrice Bégault
beatrice.begault@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 80

· Gestionnaire du cycle licence
Sandrine Denois
sandrine.denois@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 49

· Gestionnaire du cycle master
Marie-Josée Poumirol
marie-josee.poumirol@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 43

· Chargé des admissions et inscriptions
Philippe Brendlin
philippe.brendlin@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 82

· Gestionnaire diplômes, stages optionnels
Farida Tighiouart
farida.tighiouart@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 82

· Gestionnaire des stages et mémoires
Sophie de Grissac
sophie.de-grissac@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 54

· Chargés de mission pédagogique double parcours ENSA/INSA
Raphaël Van der Becken
raphael.van-der-beken@toulouse.archi.fr
Laurent Gaudu
laurent.gaudu@toulouse.archi.fr

· Gestionnaire HMONP
Corinne Lippmann
corinne.lippmann@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 46
Chargée de mission pédagogique HMONP
Clémentine Laborderie
clementine.laborderie@toulouse.archi.fr

· Chargé de mission pédagogique Filière LMD - HANOÏ
Jean-François Marti
jean-francois.marti@toulouse.archi.fr

LABORATOIRE DE RECHERCHE EN ARCHITECTURE - LRA

· Directrice
Nathalie Tornay
nathalie.tornay@toulouse.archi.fr

· Cheffe de service
Caroline Lamorthe
caroline.lamorthe@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 40

· Coordination informatique
N.N
+33 (0)5 62 11 50 64

· Chargée de mission scientifique parcours recherche
Annick Hollé
annick.holle@toulouse.archi.fr

CENTRE DE RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET PÉDAGOGIQUES

• Cheffe du service
Stéphanie Millot
stephanie.millot@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 97

• Documentaliste, matériauthèque
Florence Cazalis
florence.cazalis@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 91

• Documentaliste (périodiques, formation usagers)
Sandra Boussaguet
sandra.boussaguet@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 58

• Ingénieur pédagogique
Thomas Laigle
thomas.laigle@toulouse.archi.fr
+33 (0)6 09 89 98 02

• Alternante : Coline Miron
coline.miron@toulouse.archi.fe

SYSTÈMES D'INFORMATION ET RESSOURCES NUMÉRIQUES

• Chef du service
Bertrand Ferret
bertrand.ferret@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 57

• Administrateur réseaux et serveurs
Myriam Idahir
myriam.idahir@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 41

• Chargé d'études et développements
Patrice Pillot
patrice.pillot@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 42

• Gestionnaire parc administratif
Vincent Marcon
vincent.marcon@toulouse.archi.fr

• Gestionnaires ressources numériques
Fathia Riah
fathia.riah@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 45
Hannah Bonnoure
hannah.bonnoure@toulouse.archi.f

• Alternant : Norick Gracia
norick.gracia@toulouse.archi.fr

RESSOURCES HUMAINES

• Cheffe du service
Emmanuelle Toulouze
emmanuelle.toulouze
@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 71

• Gestionnaire RH
N.N. +33 (0)5 62 11 50 71

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

• Chef du service
Laurent Aranda
laurent.aranda@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 44

• Chargée du suivi de l'immobilier
Amel Benguedda
amel.benguedda@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 89

• Accueil / Standard
Karine Laillette
karine.laillette@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 90

• Responsable atelier maquette pôle numérique
Jean-Marc Kurczewski
jean-marc.kurczewski@toulouse.archi.fr

• Agents de maintenance
José Parrilla
jose.parrilla@toulouse.archi.fr
Cherif Rouabhi
cherif.rouabhi@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 78/79

• Chargée de mission pédagogique atelier maquette
Cécile Demolombe
cecile.demolombe@toulouse.archi.fr

BUDGET, AFFAIRES GÉNÉRALES ET JURIDIQUES

• Cheffe du service
Pascale Harasse
pascale.harasse@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 47

• Gestionnaires budget
Myriam Hachemi
myriam.hachemi@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 74
Morgane Josset
morgane.josset@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 22

• Gestionnaire paye et T3
Coralie Zamuner
coralie.zamuer@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 49 01

AGENCE COMPTABLE

• Agent comptable
Amélie Bobotto
amelie.bonotto@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 73
• Adjoint·e à l'agent comptable
Guylène St-Martin
guylene.st-martin@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 70

• Assistante de prévention
Emmanuelle Toulouze
emmanuelle.toulouze@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 71

> Consultez l'organigramme actualisé sur :
www.toulouse.archi.fr/fr/lecole/gouvernance-et-organisation

> QUI FAIT QUOI ?
Découvrez et retrouvez tous les membres de l'équipe de l'ENSA (enseignants, agents administratifs et techniques) sur **l'ANNUAIRE trombinoscope sur toulouse.archi.fr** (rubrique L'école)

LES ÉCOGESTES À L'ÉCOLE

Équipements informatiques, chauffage, climatisation, déplacements, restauration. Tous ces aspects de la vie au travail comme à l'école laissent une empreinte environnementale.

L'EAU EST PRÉCIEUSE !

Au travail on consomme 10 à 30 litres par jour, hors climatisation et restauration. Alors :
– coupons l'eau quand on se savonne les mains ;
– fermons bien les robinets après usage ;
– signalons toute fuite ;
– pour éviter toute pollution, ne versons pas de produits toxiques dans les lavabos ou les toilettes !

CONSOMMER MOINS ET MIEUX DE PAPIER

La fabrication de papier est une activité très gourmande en énergie et en eau. Elle utilise des produits chimiques nocifs, notamment pour blanchir le papier.
Chacun consomme l'équivalent d'environ 24 ramettes par an. Le papier représente les 3/4 du tonnage des déchets produits. Le taux de recyclage des papiers de bureau est seulement de 35% en France. Alors :
– limitons-nous aux impressions utiles ;
– choisissons le recto-verso, voire 2 pages par face suivant la qualité de lecture et la qualité brouillon pour les documents de travail internes ;
– privilégions le noir et blanc ;
– enfin, pensons recyclage !

UTILISER LA LUMIÈRE AVEC DISCERNEMENT

Des interventions minimes permettent d'obtenir un bon confort visuel et/ou de réaliser des économies d'énergie :
– choisissons le bon emplacement pour notre poste de travail pour bénéficier au mieux de la lumière naturelle ;
– éteignons les lampes dans les pièces non occupées et en cas d'absence. Pensons-y quand on part déjeuner, le soir ou avant le week-end.
10 minutes d'éclairage inutile 3 fois par jour, c'est l'équivalent de 5 jours d'éclairage en continu au bout d'un an.

DU BON USAGE DE L'ORDINATEUR

– Activons le mode « économies d'énergie » : diminuons la luminosité de nos écrans, passage à l'écran noir après 10 min d'activité. Attention aux économiseurs d'écran destinés à prolonger sa durée de vie et qui font appel à des graphismes 3D : ils peuvent consommer plus que le mode actif. A ne pas confondre avec les économiseurs d'énergie qui assurent des économies conséquentes quand l'ordinateur est en mode veille.
– Désactivons les outils dont nous ne nous servons pas : widgets actus ou météo, notifications, géolocalisation et supprimons régulièrement les cookies, les téléchargements et l'historique de navigation.
– Éteignons nos écrans qui supportent très bien les extinctions et allumages répétés. Inutile de les laisser allumés si on ne s'en sert pas.
– Débranchons nos ordinateurs : même en veille, notre ordinateur utilise encore 20 à 40% de sa consommation en marche. La solution : éteindre l'ordinateur au-delà d'1 h d'absence et, dans tous les cas, en fin de journée. Idem pour les équipements communs comme l'imprimante.
– Utilisons une multiprise à interrupteur : son usage permet de supprimer toute consommation inutile.

ÊTRE ÉCORESPONSABLE SUR LE NET

L'outil numérique est devenu indispensable dans notre travail au quotidien. Son expansion rapide génère des impacts environnementaux croissants en raison de leur succès. Nous pouvons diminuer cet impact de plusieurs façons :
– optimiser nos courriels en réduisant le nombre de destinataires : ciblage et sélection des destinataires lors des réponses aux messages groupés, éviter le « répondre à tous » systématique par exemple ;
– limiter le temps de lecture à l'écran : envoi de documents faciles et rapides à lire ;
– réduirele nombre de documents en pièce jointe et leurs poids : fichiers compressés, PDF basse résolution, lien hypertexte en lieu et place d'un document, solutions alternative à l'envoi de documents très lourds : utiliser les espaces de partage de l'entreprise ou les sites de dépôt temporaire : Filesender, WeTransfer, Smash, NoriShare, etc. ;
– gérer le stockage des courriels : suppression des courriels inutiles ou obsolètes, suppression immédiate des spams, installation d'un anti-spam, désabonnement des lettres d'information qu'on ne lit jamais en téléchargeant Cleanfox par exemple ;
– simplifier nos recherches sur le web en enregistrant nos favoris, en fermant les onglets pas ou plus consultés ;
– faire un usage raisonné et limité des outils d'IA particulièrement énergivores. Par exemple, en moyenne la génération d'une image consomme 2.9 Wh.

ADAPTER LES PRATIQUES NUMÉRIQUES À LA MAISON

– préférons si possible les réunions en audio plutôt qu'en visio ;
– pensons serveur local ou boîte de partage pour les documents à partager ;
– connectons notre ordinateur de préférence à la box en filaire et le téléphone en Wifi plutôt qu'en 5G ;
– téléchargeons de préférence nos vidéos et audios car le streaming audio et vidéo est très consommateur de bande passante ;
– pour bien clôturer la journée, éteignons notre ordinateur et notre téléphone et débranchons notre box au moment d'aller nous coucher.

ERASMUS + TRANSPORT ÉCO-RESPONSABLE

La lutte contre le changement climatique et l'accompagnement de la transition écologique constituent l'une des priorités principales du programme Erasmus+ 2021-2027. Cette priorité est la déclinaison du Pacte vert pour l'Europe, stratégie européenne portée par la présidente de la Commission Ursula Von der Leyen qui vise à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 pour lutter contre le changement climatique. Le programme Erasmus+ 2021-2027 s'efforce de limiter son propre impact sur l'environnement, en promouvant des modes de transports durables et des comportements plus responsables, mais aussi en dotant les citoyens des aptitudes et des compétences nécessaires pour contribuer à la durabilité environnementale.

Aide complémentaire **de 50 euros** pour tout étudiant qui se rend dans le pays d'accueil de façon écoresponsable, par exemple en voyageant en train, en bus ou en covoiturage (sur présentation des justificatifs de transport).

Pour plus d'informations, consultez les sites :
Sensibilisation aux écogestes :
economie.gouv.fr/mission-innovation/les-actions-vertes/sensibilisation-aux-ecogestes

Université de Toulouse :
https://schema-vie-etudiante.univ-toulouse.fr/schema-amelioration-vie-etudiante-2021-2026/thematiques-du-schema/eco-responsabilite/

Agir pour la transition - Ademe
UPPERCUT : Comment être écolo au bureau ?
https://www.youtube.com/watch?v=pjStolrWD5E

Crédits photo : Émile Sacré (p. 15, 42) ; Kévin Dolmaire (p.6, 9, 12, 17, 21, 22, 30) ; TDP (p. 25) ; Service communication (2ème,p. 11, 18) / ENSA Toulouse

RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS PRATIQUES SUR L'INTRANET DE L'ENSA TOULOUSE

SUIVRE L'ENSA

ensa.toulouse

[Officiel] ENSA Toulouse

MINISTÈRE DE LA CULTURE
Liberté Égalité Fraternité

Université de Toulouse

83 rue Aristide-Maillol
— BP 10629 —
31106 Toulouse Cedex 1

T. +33 (0)5 62 11 50 50
ensa@toulouse.archi.fr
toulouse.archi.fr